

ÉCONOMIE POLITIQUE

Présidentielle 2022 : on a testé les programmes

Depuis plus de vingt ans, la confrontation des programmes économiques obéissait à une mécanique bien réglée. À droite et à l'extrême-droite, des variations plus ou moins autoritaires et violentes autour d'un thème néolibéral : austérité budgétaire, suppressions d'emplois publics, libéralisation du marché du travail. À gauche, une foi indéfectible, malgré des échecs répétés, dans les vertus de l'action de l'État pour stimuler la demande et imposer par l'impôt une autre répartition des richesses, en laissant au capital toute liberté de décider de la façon de produire les richesses.

L'irruption de Fabien Roussel dans la campagne bouscule ce cadre établi. Son programme *La France des jours*

heureux est, de tous, le plus ambitieux en matière de salaires, d'emploi et de services publics : c'est bien le moins si on veut vraiment répondre aux attentes de nos concitoyens et à l'état de dégradation où cinquante ans de crise et quarante ans de politiques plus ou moins teintées de néolibéralisme ont plongé notre société, notre économie et notre vie politique. Cependant, loin de se contenter d'énumérer des objectifs sociaux, écologiques, féministes, ce programme se structure autour d'une forte cohérence entre ces objectifs, les moyens de les atteindre et les pouvoirs à conquérir, non seulement dans les institutions de la République, mais partout où s'exerce le pouvoir du capital sur l'utilisation de l'argent : en parti-



culier dans les entreprises et dans le système bancaire avec de nouveaux critères de gestion comme boussole et la sécurisation de l'emploi et de la formation comme clé d'une nouvelle efficacité économique.

C'est sous l'angle de cette cohérence que ce dossier réunit des éléments d'information et d'analyse sur les principaux programmes en présence en vue du scrutin d'avril prochain : nouveaux coups préparés par Emmanuel Macron contre notre peuple ; dangers de l'extrême-droite héritière du fascisme et de la collaboration, qui a réussi non seulement à capter une part énorme de l'électorat mais aussi à contaminer en profondeur le discours de la droite traditionnelle ; bonnes intentions d'une gauche ré-

formiste en danger d'être marginalisée faute d'avoir su se dégager de ses conservatismes et de ses timidités face au capital qui avaient déjà produit les déceptions de ces dernières décennies ; potentiel de renouveau apporté par la cohérence du projet communiste et par le regain d'intérêt que suscitent le talent de notre candidat et le dynamisme de sa campagne.

En complément de ce dossier, on ne saurait trop conseiller la lecture du dernier numéro de la *Lettre du RAPSE* qui met en regard de façon détaillée les propositions des cinq candidats de gauche en matière sociale et économique <<https://www.economie-et-politique.org/2022/02/13/la-lettre-du-rapse-n-168-2/>>.

DOSSIER

■ Macron : capital, nous voilà !

En 2017, le grand capital a placé son représentant direct à l'Élysée. Emmanuel Macron compte bien en faire encore plus dans le soutien à l'accumulation des profits s'il est réélu.

Emmanuel Macron a décidé de retarder le plus possible l'annonce de sa candidature à la présidentielle. Cela lui permet de mener, dans l'immédiat, un intense travail de propagande de son bilan élyséen sans avoir à se déclarer en campagne électorale ni à défendre un programme face aux autres candidats.

Esbroufe sur la croissance, l'emploi et la pandémie

Il est fier de sa conduite des troupes face à la pandémie. Il a monopolisé tous les moyens d'action et d'information, instrumentalisant la parole des scientifiques, imposant comme stratégie sanitaire unique la vaccination, affirmant qu'il n'y a pas d'alternative.

Pourtant, il n'a pas vu venir la 5e vague et la puissante contagiosité d'Omicron, malgré les invitations de l'OMS à ne pas baisser la garde. Il a laissé entrevoir, durant l'été dernier, un retour en fanfare à la normale. Ce pari a échoué, ce qui a engendré des problèmes sévères d'organisation, de surcharge de travail et de stress, tant à l'hôpital qu'à l'école où les moyens matériels et humains ont continué d'être saccagés sous son mandat.

Il a pu, cependant, capitaliser sur la sidération des gens et leur hyper-délégation au sommet de l'État jusqu'à l'infantilisation, moyennant une réduction préoccupante de la délibération citoyenne et du périmètre des libertés. Il a placé la France sous état d'exception permanent.

Il a su parfaire son rôle de monarque présidentiel protecteur, saturant le paysage médiatique et laissant, en pratique, circuler Omicron dont la contamination journalière a pu dépasser les 500 000, tout en vouant aux gémonies ceux qui, pour diverses raisons, pas toujours honorables certes, refusent sa stratégie sanitaire.

Il a pu aussi capitaliser sur l'illusion d'une reprise de croissance qui n'a été qu'un rattrapage suscité par les plans de soutien des États : un rebond de 7 % du PIB en 2021 en France après une chute de... 8 % en 2020. Mais, dès le 3e trimestre 2019, avant le début de la pandémie, la croissance française se retournait, annonçant une nouvelle récession, phénomène masqué par la survenance de la crise sanitaire rendue alors seule responsable.

Surtout, comme l'a révélé Frédéric Boccara¹, il s'est livré à une belle « esbroufe » sur les chiffres de l'emploi, considérant en emploi les gens en chômage partiel mais dits « en activité partielle ». Or, si on les retire, on observe une chute de l'emploi total de 10,4 % en 2020 suivie d'une progression de 9,5 % seulement en 2021 !

Fortement tirés par l'intérim, c'est dans le tertiaire marchand surtout que les emplois ont été créés, alors que dans l'industrie il y a eu une destruction nette de près de 38 000 postes par rapport à fin 2019. On peut s'interroger sur l'efficacité de nombre de ces nouveaux emplois. Ainsi, dans la construction, le niveau de l'emploi a augmenté de 4,5 %, mais la valeur ajoutée produite n'a cru que de 1,4 %², laissant penser que bien des postes créés sont à bas salaires et basse qualification.

Enfin, l'emploi a certes rebondi mais il demeure fin 2021 sur une tendance inférieure de 1 % à celle d'avant la pandémie (2015-2019)³.

La propagande gouvernementale en vient presque à faire oublier qu'en France métropolitaine, fin 2021, il y avait toujours officiellement 5 368 200 demandeurs d'emplois tenus d'en rechercher un (catégories A, B, C) et 708 100 libres de le faire (catégories D, E)⁴. Cela, sans tenir compte de l'ampleur des radiations administratives des listes de Pôle emploi : 52 300 au 4e trimestre 2021, au plus haut depuis le 4e trimestre 2017.

Tenons compte aussi de l'essor de l'apprentissage avec la mise en œuvre, en juillet 2020, du plan « 1 jeune, 1 solution »⁵ : 698 000 contrats signés dans le secteur privé (+37 % sur 2020). Cela concerne surtout des diplômés du supérieur (62 % sont entre bac + 2 et bac + 5, voire plus). Mais l'État a dû verser une prime aux employeurs de 5 000 euros pour un mineur et de 8 000 euros pour un majeur. De quoi diminuer à la fois les statistiques du chômage et le coût du travail avec un bel effet d'aubaine pour les patrons⁶.

Bien sûr, le résultat aurait été autrement plus catastrophique si Macron n'avait pas, comme l'Allemagne en 2008-2009, eu recours au chômage partiel. L'obligation faite par les circonstances de ne pas rééditer l'hémorragie d'emploi et de compétences de la crise financière sous Sarkozy permit une sécurisation fragmentaire de l'emploi et des revenus salariaux avec la mise massive en « activité partielle »⁷. Sans cela, demande et qualifications se seraient effondrées. Des plans pour soutenir les profits ont été mis en œuvre simultanément, avec notamment 134 milliards d'euros de prêts garantis par l'État, et de nouvelles exonérations fiscalico-sociales sans contrepartie pour l'emploi exigée.

Un changement de cap ? Non, plutôt une nette accélération dans le soutien direct de l'État aux profits tenant compte, par la force des choses, de l'importance, devenue cruciale avec les nouvelles technologies, de l'emploi, des qualifications et des revenus salariaux.

Une grande obsession structure depuis 2017 la politique économique de Macron : favoriser l'accumulation de capital en France.

Enrichissez-vous !

L'impôt sur les sociétés est passé de 33 % à 25 % entre 2017 et 2022, pour un coût minimum de 11 milliards d'euros. Le CICE, lancé par Hollande, a été transformé en allègements pérennes de cotisations sociales patronales (20 milliards d'euros par an).

L'impôt sur les grandes fortunes (ISF) a été remplacé par un impôt sur la seule fortune immobilière (IFI) : en 2017, l'ISF fut payé par 358 000 foyers fiscaux rapportant 5,1 milliards d'euros. L'IFI, lui, a été payé par 133 000 foyers fiscaux pour 1,3 milliard d'euros⁸.

Le «prélèvement forfaitaire unique» (PFU) coûte 1,5 milliard d'euros par an et la baisse récente des impôts de production 20 milliards d'euros sur deux ans⁹.

Enfin, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (-10 milliards par an depuis 2020) a certes soulagé les couches moyennes, les plus démunis n'étant pas concernés. Mais elle va bénéficier aussi, dès 2023, aux plus riches.

Macron a augmenté en 2018 la taxe carbone, supportée *in fine* par les consommateurs, ce qui rapporta alors 3,7 milliards d'euros. Mais, il dut l'annuler pour 2019 et 2020, à la suite du mouvement des Gilets jaunes.

Ce sont autant de pertes de recettes qui ont creusé déficit et dette publics, tendance contrebutée de façon obsessionnelle, au nom de la règle des 3 % du Pacte de stabilité, par le rationnement mortifère des services publics.

Avec Macron, la croissance en volume de la dépense publique a été de -0,9 % en 2018 et de 1,8 % en 2019. Elle s'est envolée ensuite avec le «quoi qu'il en coûte» en 2020 (6,3 %) pour refréner en 2021 (0,4 %) malgré d'énormes cadeaux aux profits. Ce faisant, le taux de dépense publique a été cadencé à 54 % du PIB en 2018 et 2019, afin de pouvoir continuer de diminuer la part des prélèvements publics et sociaux dans le PIB (44,8 % en 2018 et 44,1 % en 2019) et y accroître celle des profits. Cet élan a été stoppé avec la pandémie (62,8 % en 2020) mais l'effort de rationnement a repris dès 2021 (58,5 %).

Parmi les grandes victimes on trouve, outre l'école, le système de santé que Macron, comme ses prédécesseurs, a continué de massacrer, le Ségur de la santé n'ayant été qu'une goutte d'eau.

Certes, Macron fut contraint de suspendre la privatisation d'Aéroports de Paris qui, selon Bercy, reste sur la table¹⁰. Mais il a poursuivi l'attaque contre les entreprises publiques avec, en particulier, l'ouverture des chemins de fer à la concurrence (2019 pour les TER et décembre 2020 pour les TGV), la fin du statut des cheminots pour les nouvelles embauches, le passage du statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC) de la SNCF à celui de société anonyme (SA) à capitaux publics (pour le moment). De plus, 8 milliards d'euros ont été ponctionnés sur EDF pour aider les concurrents privés face à l'envolée des prix énergétiques, ce qui sera finalement répercuté sur le pouvoir d'achat des usagers. C'est dire l'importance de la proposition de Fabien Roussel de nationaliser EDF.

Enfin, les personnels de la Fonction publique sont très rationnés, surtout les territoriaux. Certes, Macron a été contraint d'abandonner son objectif initial de supprimer 120 000 emplois publics sur la durée du quinquennat. Mais il a facilité la mobilité vers le secteur privé et, surtout, favorisé le recours aux agents contractuels, sans parler du maintien forcené du gel du point d'indice.

Il a continué de forcer l'allure sur les baisses de cotisations sociales patronales. Par rapport à la situation de 2018, l'allègement supplémentaire aura été de 10 points au SMIC, de 10 à 6 points entre le SMIC et 1,6 SMIC et de 6 points entre 1,6 et 2,5 SMIC à partir d'octobre 2019. Le coût total des «allègements de charges sur les bas salaires» était de 26,1 milliards d'euros en 2020 après 27,8 milliards en 2019¹¹. Il n'y a plus de cotisations patronales à la Sécurité sociale au niveau du SMIC.

Cet entêtement à augmenter la part des profits a accru l'insuffisance française des salaires qui, pourtant, sont la base du financement de la protection sociale. C'est en prétendant réduire les déficits qui en résultent que l'occupant de l'Élysée a tenté une réforme réactionnaire des retraites¹². Mais il dut remiser son projet face à la protestation populaire, puis du fait de la pandémie.

Emploi et démocratie sociale fracassés

Ça a été d'abord les «ordonnances Macron» : prédominance accordée à l'accord d'entreprise, prévalence de l'accord collectif sur le contrat de travail, passage systématique à l'accord majoritaire pour qu'un accord soit valide, fusion des institutions représentatives du personnel (IRP) au sein du comité social et économique – CSE – et possibilité élargie de référendum à la main des patrons, création de la rupture conventionnelle collective et mise en place d'un barème de plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié...

C'est aussi la réforme de l'indemnisation du chômage. En juin 2019, Macron impose des mesures sévères d'économies (entre 1 et 1,3 milliard d'euros sur trois ans). Il fait passer par décret, en juillet 2019, son projet si contesté de réforme de l'indemnisation. En novembre 2019, un premier volet durcit les conditions d'accès à l'assurance chômage¹³ et aux droits rechargeables¹⁴. Il instaure une dégressivité pour les «hauts salaires», tandis que ceux des PDG et leurs bonus se réenflamment dès 2021. Passant outre un avis du Conseil d'État, il édicte un décret le 30 septembre modifiant le mode de calcul du salaire journalier de référence à partir duquel est calculée l'indemnisation des allocataires. Désormais, ce n'est plus parce qu'on est privé d'emploi qu'on aura le droit de percevoir une indemnité chômage et celle-ci ne sera accordée que si l'on se trouve davantage au chômage que d'habitude. Une étude d'impact de l'UNEDIC montre que la réforme imposera 2,3 milliards d'euros de baisse de droits, en année pleine, pour 1,15 million de personnes¹⁵, les poussant au RSA.

D'ailleurs, Macron a certes été obligé de remiser son projet «systémique» d'instituer un Revenu universel d'activité. Il viserait à créer une base unique de ressources pour l'attribution des prestations sous conditions de revenus (RSA, prime d'activité, allocations logement) pour en réduire le coût. Or, un haut fonctionnaire du ministère des Solidarités a remis en janvier au Premier ministre la première version d'un rapport de préfiguration¹⁶. De quoi indiquer que cela serait au menu du président-candidat. On comprend pourquoi, en mettant en avant le projet systémique de sécurité d'emploi ou de formation pour chacun, Fabien Roussel oppose, lui, ce qu'il appelle «le travail universel».

Ainsi, la France du profit et de la rente ne cesse-t-elle d'étouffer celle du travail et de la création. La stagnation des salaires, due à la pression du chômage et de la précarité et au refus de tout coup de pouce au SMIC, accentue l'angoisse populaire face aux hausses des prix de l'énergie,

mais aussi de l'alimentation, des loyers, des assurances. L'hôte de l'Élysée cherche à protéger le patronat de toute bronca salariale à coup d'aides misérables temporaires, espérant ainsi prévenir la formation d'une « boucle prix-salaires ».

En revanche, c'est la fête aux profits et aux dividendes. Le taux de marge des sociétés non financières est passé de 33,4 % de leur valeur ajoutée en 2019 à 31,7 % en 2020 et 34 % en 2021, record historique.

Les bénéfices réalisés par les sociétés du CAC 40 ont atteint 137 milliards d'euros l'an dernier, selon Bloomberg. Elles ont versé à leurs actionnaires 69,4 milliards d'euros, soit une progression de 15 % par rapport au précédent record de 2007¹⁷. Tout juste au-dessus des 5 000 points en mai 2017, le CAC 40 était encore à 7 128 point le 10 février dernier. Un coût du capital favorisé par l'Élysée qui prétendait que cela ruissellerait...

Désindustrialisation et délocalisations

Macron, comme ses prédécesseurs, est obsédé par la rentabilité financière et l'attractivité des capitaux. Il n'a cessé d'accroître les pouvoirs patronaux pour diminuer le « coût du travail » marqueur unique de la compétitivité.

En 2016, pour l'ensemble « industrie et services marchands » en France, le « handicap de compétitivité »¹⁸ par rapport à l'Allemagne était encore de 1,26 euro, tombant à 0,20 euro au 3^e trimestre 2021. En revanche, pour la seule industrie manufacturière, c'est l'Allemagne qui, en 2016, présente un niveau de coût de l'heure de travail supérieur de 2,85 euros à celui de la France et de 3,80 euros au 3^e trimestre 2021¹⁹. Or, l'excédent commercial allemand a atteint 173,3 milliards d'euros, l'an dernier, contre un déficit record de 84,7 milliards pour la France !

Cette façon de tenter de gagner en compétitivité par la destruction de potentiels humains, au lieu de chercher à les sécuriser, de les développer et de faire reculer les coûts en capital, il n'a fait qu'accentuer la désindustrialisation et les délocalisations.

Le résultat est parlant. Selon l'OCDE²⁰, la valeur ajoutée de l'industrie (énergie comprise) représente 13,24 % de la valeur ajoutée totale produite en France en 2020 (13,83 % en 2017) contre 23,49 % en Allemagne et 19,52 % en Italie. Pour la seule industrie manufacturière, c'est pire.

Les délocalisations ont fait proliférer la désindustrialisation. Les effectifs salariés à l'étranger des multinationales à base française ont atteint 6,1 millions, beaucoup plus que leurs homologues allemandes. Ces délocalisations ont détruit « des communs industriels, c'est-à-dire un écosystème composé de sous-traitants et de compétences partagées dans les territoires »²¹. L'industrie automobile en a beaucoup pâti. Mais Macron n'a pas levé le petit doigt, au lieu de chercher à imposer des alternatives aux délocalisations, comme seul le propose Fabien Roussel.

Aussi, le roi de l'Élysée a dit se trouver nu quand, avec la pandémie, est apparue en pleine lumière l'ampleur de la dépendance de la France vis-à-vis de l'étranger.

Plus d'État pour les profits

La crise sanitaire a été l'occasion d'une énorme relance de l'interventionnisme d'État et de l'appel redoublé à une Europe fédérale pour soutenir l'accumulation de capital avec, au-delà de « mesures d'urgence », un « plan de relance et de résilience » en faveur de « l'écologie, la compétitivité et la cohésion » soutenu à hauteur de 40 milliards d'euros par le plan *NextGenerationEU* de l'Union européenne.

Ont été accordés des soutiens sectoriels, sans contrepartie en emplois, à l'innovation industrielle, au numérique et à la transition énergétique, mais avec un paramètre constant : la compétitivité et l'attractivité par la baisse du « coût du travail » et des déficits publics et sociaux.

Macron s'est beaucoup préoccupé des *start ups* et de la promotion de « licornes », avec l'appel massif à des fonds de capital-risque étrangers (américains surtout) et, désormais, des *hedge funds*. Cela concerne surtout les services et non la production industrielle avec des prises de contrôle par des investisseurs anglo-saxons sur des savoir-faire nationaux.

Le commerce extérieur et la balance de paiements de la France expriment l'ampleur et la nature de la dépendance créée par ce type de politique.

En 2021, le solde commercial FAB/FAB en valeur chute de 20,0 milliards d'euros et s'établit à -84,7 milliards, son plus bas historique. Le précédent creux se chiffrait à -75 milliards d'euros en 2011. Le recul du solde en valeur est tiré par l'énergie (-40,6 milliards d'euros), en écho à la hausse des prix du pétrole et du gaz, mais aussi, par les produits manufacturés²² dont le solde pour l'année 2021 est de -31,8 milliards d'euros.

Certes, les échanges de services ont permis de compenser en partie ce naufrage, mais leur excédent de 35,7 milliards d'euros en 2021 est surtout dû aux transports dont les coûts ont flambé avec la pandémie.

Alors qu'en est-il de l'attractivité des capitaux ?

Entre 2018 et 2020, selon la Banque de France, les investissements directs français à l'étranger ont totalisé 156,9 milliards d'euros, alors que les investissements directs étrangers (IDE) en France étaient de 65 milliards d'euros. Cette sortie nette de capitaux de 91,9 milliards d'euros a été compensée en partie par des entrées nettes de capitaux étrangers en investissements de portefeuille (IP) de 89,3 milliards d'euros. Cette attraction purement financière de la France s'est poursuivie en 2021 : un excédent de 22,3 milliards d'euros des IDE français et un excédent des IP étrangers en France de 16 milliards d'euros. Autrement dit, les sorties de capitaux français pour s'investir dans l'économie réelle à l'étranger ont été compensées par des entrées de capitaux financiers attirés par les dividendes, les intérêts et les plus-values boursières offerts en France contre ses potentiels réels.

Plus de marché financier et d'Europe fédérale

Macron dit avoir retenu des leçons de la crise sanitaire lors de sa présentation du plan France 2030 le 12 octobre dernier : notre vulnérabilité, notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, l'accélération « extraordinaire » de l'innovation, l'importance de la coopération. Il y ajoute « la force du modèle social (français), à la fois éducatif et en réparation des inégalités », tout en notant que si « ces dernières décennies nous avons sous-investi en éducation, formation, enseignement supérieur et recherche », lui, de l'Élysée, aurait commencé à corriger le tir.

Il met cependant un gros bémol : « nous sommes un pays qui travaille moins que les autres » et « le modèle productif capable de financer notre modèle social » n'existe plus.

La réforme des retraites est donc une priorité. Mais, a-t-il précisé sur TF1 en décembre dernier, « je ne pense pas qu'il faille faire exactement la même réforme que celle qui avait été envisagée [...] il faut simplifier nos règles, en allant vers une sortie des régimes spéciaux. Il y a 42 régimes aujourd'hui [...] est-ce qu'il faut un seul, ce qui était mon projet initial ? Je crois que c'est trop anxigène ». Il s'agirait d'aller « vers un système simplifié » avec « *grosso modo*

trois grands régimes», pour « la Fonction publique, pour les salariés et pour les indépendants ».

Il entend serrer encore la vis contre les services publics, car il va falloir « rendre les mêmes services... mais « avec moins d'argent ».

Le plus important, c'est que la France devienne « un pays qui produise davantage, un pays qui continue à faire les réformes pour produire plus » et, pour cela, « retrouve le fil du couple innover/produire », a-t-il asséné le 12 octobre en forme de critique de tous ses prédécesseurs. Car ce que lui a fait « produit des résultats tangibles et qui vont dans la bonne direction ». Mais « cela n'est pas suffisant [...] et si on reste à ce rythme et à ce niveau d'intensité [...] nous ne rattraperons pas notre retard ».

Il a aussi énoncé ses « convictions pour l'avenir ». D'abord « la France a longtemps pensé qu'elle pouvait se désindustrialiser en continuant à être une grande nation d'innovation et de production. C'est faux! [...] innovations de rupture, innovation technologique et industrialisation sont beaucoup plus liées qu'on ne l'avait intuité alors ». Quelle découverte!

Pour rompre avec ce passé funeste, il faut « accélérer les investissements publics, créateurs de croissance, d'emplois, d'indépendance industrielle », aller vers « une hyperconcentration du capital et des talents ». Et de prophétiser que « notre pays va se réindustrialiser par des *start ups* technologiques et ce qu'on appelle la *Deep Tech* » (innovations de rupture), les grands groupes industriels ramassant ensuite la mise. L'objectif annoncé en 2030 « est d'avoir au moins 100 sites par an [...] qui émergeront ainsi dans le cadre de cette *Deep Tech* ».

Cela veut dire, martèle-t-il, « qu'il faut qu'on mette beaucoup d'argent public et privé parce que le gagnant prend tout ». Et il précise qu'« il s'agit d'argent que nous lèverons sur les marchés (financiers) et qui sera sanctuarisé ».

Cela rappelle Pompidou, a commenté la presse bienpensante. Que nenni! « Il faut s'inspirer de ce qui a été très bien fait avec les programmes d'investissements d'avenir et qui étaient une bonne méthode » assure, « humble », Macron. C'est donc plutôt du Sarkozy *new look* dont le premier Programme d'investissements d'avenir, préparé par un certain rapport Juppé-Rocard, mobilisa 35 milliards d'euros sur 5 secteurs par emprunts sur les marchés financiers en 2010. On sait ce qu'il en advint.

S'agissant du plan France 2030, la manne publique sera répartie ainsi : 8 milliards d'euros pour le secteur de l'énergie, dont le nucléaire ; 4 milliards pour les « transports du futur » dont 2 millions de véhicules électriques et hybrides ; 2 milliards pour l'agroalimentaire ; 3 milliards pour l'industrie de la santé ; 2 milliards d'euros pour l'espace et les fonds marins et... « placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs »! S'y ajoutent, pour la promotion de « talents » et « en prévision des besoins de concentration » sur de nouvelles filières, 2,5 milliards d'euros sur des formations d'élites, ainsi que 6 milliards pour « sécuriser » les composants électroniques. Mais tout cela sans conditions pour l'emploi et sur l'utilisation de ces fonds, d'autant plus que, rentabilité financière oblige, « l'accumulation du capital » est une clé essentielle de réussite. Emmanuel Macron l'affirme, « pour y arriver, il faut continuer la stratégie économique qui est la nôtre, de continuer à investir beaucoup de capital et rendre attractif cet investissement en capital en France ». Il l'assure, même dans l'industrie automobile dont les groupes portent « une énorme responsabilité » des difficultés actuelles, « je fais confiance » aux acteurs! Comme il a fait confiance à

General Electric quand il lui a livré la division « énergie » d'Alstom!

Mais, cette fois-ci, il souhaite que son plan pour 2030 « soit encore davantage construit avec l'Europe [...] Le plan France Relance va s'accompagner d'une stratégie allemande [...] il est important qu'il y ait une synchronisation de nos approches et que ce plan soit au maximum européen [...] car la vraie compétition est entre grandes puissances planétaires ».

Macron va donc se servir de sa présidence du Conseil de l'Union européenne pour tenter de faire avancer les dirigeants allemands dans la voie d'une Europe fédérale, y compris en matière industrielle et pas seulement de défense, de sécurité et d'immigration, au service de la domination des marchés financiers et avec l'espoir de construire un condominium franco-allemand sur l'Europe. Ce sera aussi, sans doute, une thématique centrale de sa probable campagne présidentielle dans laquelle il va beaucoup marier indépendance, « maîtrise de notre avenir » et Europe.

1. *Radio Arts-Mada*, 10 février 2022.
2. Mathieu Plane de l'OFCE dans *Le Monde* du 4 février 2022.
3. A. Waechter: « Emploi record en 2021 en France – La crise effacée », 4/02/2022, <ostrum.philippewaechter.com>.
4. Pôle emploi, 2021.
5. Il concerne tous les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, jusqu'au niveau master.
6. DARES.
7. Jusqu'à 8 390 000 personnes en avril 2020 au pic du confinement.
8. Institut Montaigne: « Quinquennat Macron - le grand décryptage », 10/2021, <www.institutmontaigne.org>.
9. Suppression de la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) affectée aux Régions, baisse du plafond commun à cette taxe et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 3 % à 2 %, réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels.
10. Institut Montaigne, *op. cit.*, *ibid.*.
11. <www.fipeco.fr>.
12. Système universel par points, fusion des 42 régimes de retraite en un régime unique, uniformisation progressive des cotisations retraite, disparition de la notion de durée d'assurance et introduction la notion d'un âge d'équilibre
13. Avoir travaillé 6 mois dans les 24 derniers mois au lieu de 4 mois dans les 28 derniers mois.
14. Avoir totalisé 6 mois de travail et non plus 150 heures, soit un mois.
15. Étude d'impact de l'évolution des règles d'assurance chômage au 1^{er} juillet 2021, <www.unedic.org>.
16. Sénat, commission des Affaires sociales, Audition de M. Fabrice Lenglard, rapporteur général à la réforme du revenu universel d'activité (RUA) <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20220103/soc.html>.
17. La Lettre Vernimmen, n° 194 de janvier 2022, <www.verimmen.net>.
18. En termes de niveau de coût de l'heure de travail en euros.
19. Rexecode: « Les coûts de la main-d'œuvre dans l'Union européenne au 3^e trimestre 2021 », 07/02/2022, <http://www.rexecode.fr>.
20. <data.oecd.org>.
21. V. Vicard: « Il faut demander des comptes aux multinationales françaises », *Le Monde*, 9 février 2022.
22. Autres biens industriels, autres biens d'équipement, automobile textile-habillement, autres matériels de transport.

II. La défense d'un « capitalisme de préférence nationale » au cœur du programme du RN pour 2022

Marine Le Pen est prête à tout pour mettre son nationalisme et sa xénophobie au service du capital.

Entreprises entravées par l'État et la pression fiscale, politique du laisser-faire et du ruissellement, attaques contre la démocratie sociale, les « assistés » et l'immigration, aider les entreprises françaises à tirer leurs épingles du jeu de la mondialisation financière... Les premières propositions de Marine Le Pen en matière de politiques économiques renouent avec les préceptes qui prévalaient historiquement au sein du Front National de son père : la défense d'un capitalisme « patriotique », contre les classes populaires.

Une main tendue au patronat pour 2022

Le 27 janvier 2022, à l'occasion d'une invitation d'Ethic (lobby patronal de 300 TPE/PME), la candidate du parti d'extrême-droite a présenté son projet économique devant une cinquantaine de chefs d'entreprise. Décrites comme « l'alpha et l'oméga du fonctionnement du pays », les entre-

prises sont présentées comme étant entravées par la « complexité actuelle » du rôle de l'État. Appelant de ses vœux une simplification du rôle de l'État dans l'économie, elle en appelle à un « cahier de doléances » des chefs d'entreprises afin de déterminer la juste place que l'État doit occuper dans le fonctionnement des entreprises. Sans attendre ce cahier de doléances, Marine Le Pen avance malgré tout sa conception du rôle de l'État : créer un environnement favorable aux entreprises. Le ton est donné.

La responsable politique prend le temps d'expliquer que l'administration ne doit pas avoir systématiquement « le rôle de policier qu'on lui aurait trop souvent confié ». Créer un environnement favorable aux entreprises passerait alors prioritairement par une baisse de la fiscalité des entreprises, une confiance aveugle accordée au patronat, le recul de la démocratie sociale et une lutte contre l'étranger au sens large.



La baisse de la fiscalité des entreprises au cœur du projet économique du RN

En matière de fiscalité des entreprises, les propositions faites par Marine Le Pen sont dans la droite ligne de celles menées depuis plusieurs décennies par les gouvernements successifs en France : de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises, la politique du laisser-faire et le « ruissellement ». Rien de bien original.

La dirigeante du RN propose ainsi, pour favoriser la dé-métropolisation du territoire, la remise en place des primes d'aménagement du territoire (PAT), qui, rappelons-le, existaient jusqu'en 2020 sans aucun effet en matière de lutte contre la métropolisation de l'économie. Elle propose également la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour les entreprises présentes dans les zones de relocalisation. Rappelons que la C3S ne s'applique pas aux « petites entreprises » mais à toutes celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 19 millions d'euros, y compris donc les très grosses. Elle propose encore la suppression totale de la cotisation foncière pour toutes les entreprises (CFE, ex-taxe professionnelle).

Au-delà de l'effet d'aubaine que cela représenterait pour beaucoup d'entreprises, la suppression partielle de la C3S réduirait une des sources de financement de la Sécurité sociale dédiée à l'assurance maladie et vieillesse des travailleurs non salariés ; celle de la CFE réduirait d'autant les ressources, déjà bien diminuées, des collectivités locales. D'ailleurs, vouloir favoriser l'aménagement du territoire tout en ôtant des moyens aux acteurs centraux du territoire révèle une des nombreuses contradictions de son programme économique. Enfin, la candidate propose la suppression définitive des impôts sur les transmissions des entreprises.

Attaques contre la démocratie sociale

Face aux 50 chefs d'entreprises, la candidate affirme également qu'il ne faut pas « monter les salariés contre les entreprises », reprenant alors à son compte le mot d'ordre historique du MEDEF.

Historiquement hostile aux 35 heures, Marine Le Pen propose que le temps de travail soit déterminé par des négociations de branches. Plus de socle commun d'ordre public, c'est-à-dire de dispositions non sujettes à des négociations moins-disantes dans l'entreprise ou la branche, le temps de travail sera déterminé au cas par cas selon le secteur, l'entreprise et le rapport de forces syndical. Le parti d'extrême-droite compte ainsi ôter des protections aux salariés en s'attaquant au Code du travail et en poursuivant l'inversion de la hiérarchie des normes entamée sous la présidence de Hollande et poursuivie sous celle de Macron. Pour les salaires : même motif, même punition. Marine Le Pen réaffirme qu'elle ne souhaite pas d'augmentation du SMIC, justifiant ce choix par la volonté « qu'aucune mesure ne soit une contrainte pour les entreprises ». Si elle admet que les salaires dans certains secteurs sont actuellement bas, elle compte sur le bon vouloir des directions d'entreprises et, une fois encore, sur les incitations fiscales, pour les augmenter. Ainsi, la candidate propose un « contrat d'entreprise », assis sur une négociation avec les directions d'entreprises, qui garantirait aux entreprises acceptant d'augmenter de 10 % les salaires allant jusqu'à 3 fois le SMIC un gel des cotisations sociales patronales associées sur une période de 5 ans. Alors que le taux de marge brute des entreprises françaises n'a jamais été aussi élevé

depuis 1949, le RN propose que ce soit la Sécurité sociale (donc l'ensemble des travailleurs) qui prenne en charge environ 30 % des hausses de salaires des entreprises privées ! Rappelons qu'en France le poids des cotisations sociales patronales dans le PIB n'a jamais été aussi bas qu'en 2020 (13 %), et qu'il est inférieur au poids du coût du capital (intérêts financiers + dividendes) depuis 1989.

Enfin, concernant les retraites, l'abaissement de l'âge de départ à 60 ans que propose Marine Le Pen ne fait pas consensus au sein du RN. Mais loin de se rapprocher de la position du PCF contrairement à ce que certains commentateurs affirment, il faudra 40 annuités pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein à 60 ans. L'âge moyen du premier emploi en France étant autour de 23 ans, le projet de Marine Le Pen impliquerait donc de pouvoir partir à la retraite à taux plein à 63 ans en moyenne. Fabien Roussel propose le départ à 60 ans avec une pension à taux plein pour une carrière complète, allant de 18 à 60 ans, avec prise en charge des cotisations pour les périodes de non-travail (chômage, formation, études, congé parental, maladie, invalidité).

Précarité pour les étudiants et jeunes travailleurs, cadeaux fiscaux pour les jeunes patrons

Alors que la jeunesse témoigne de l'état d'une société et que la qualité de sa formation, fondamentale pour la vitalité d'un pays et d'une économie, devrait être placée au cœur des préoccupations politiques, le programme du RN en matière d'apprentissage poursuit ce qui se fait depuis toujours : permettre aux entreprises de se fournir en main-d'œuvre flexible et bon marché.

Ainsi, la revalorisation mensuelle des contrats d'apprentissage et d'alternance proposée par le RN ne permettrait pas de sortir de la précarité les titulaires de ces contrats : la rémunération d'un jeune de 17 ans en contrat d'apprentissage en première année demeurerait inférieure à la moitié du SMIC (42 %). Dans le même temps, l'embauche de ce type de contrats s'accompagnerait d'un nouveau crédit d'impôt pour les entreprises. C'est une véritable subvention à la précarité salariale des jeunes en formation initiale que propose le RN. Alors que l'enjeu autour des étudiants est de leur permettre de se consacrer pleinement à leurs études et de se libérer temporairement des nécessités du marché du travail, ce que permettrait la proposition du PCF de créer un revenu étudiant de 850 euros par mois au minimum, la proposition faite par Marine Le Pen consiste à verser aux étudiants qui travaillent déjà une prime de 20 % du salaire net avec un plafond de 200 euros (30 % avec un plafond de 300 euros pour les étudiants boursiers), bien loin de ce à quoi appelle l'état de précarité actuel des étudiants.

Enfin, Marine Le Pen souhaite « davantage de jeunes entrepreneurs », rappelant ainsi les propos tenus en 2015 par Emmanuel Macron encore ministre de l'Économie, et propose l'exonération pendant 5 ans des impôts sur les sociétés pour les entreprises créées par des personnes de moins de 30 ans. Par ailleurs, pour cette dernière catégorie de la population, le RN souhaite une exonération totale des impôts sur le revenu prétendant ainsi lutter contre le sous-emploi des moins de 30 ans. Dans l'esprit du RN, la fiscalité constituerait donc la principale entrave à l'activité des jeunes, et non les difficultés du marché de l'emploi, les problèmes d'accès à des formations de qualité sur l'ensemble du territoire, ou encore les contrats précaires (CDD, intérim, temps partiel...) et ubérisés comme horizon indépassable pour un jeune travailleur.

Baisser les dépenses publiques En chassant les immigrés et les «assistés»

Pour l'élection de 2017, le programme du RN faisait comme proposition de «remettre de l'ordre dans nos finances publiques». Sur ce point, il ne semble pas y avoir eu d'évolutions pour 2022. Marine Le Pen accorde une attention centrale à la réduction des déficits et de la dette publique. Dans un article de *L'Opinion* de février 2021 la candidate déclarait : «oui, une dette doit être remboursée. Il y a là un aspect moral essentiel.»

Pour la candidate à l'élection, baisser les dépenses publiques passe prioritairement par deux choses. Premièrement, par la lutte contre la fraude sociale et fiscale. Celle qui demandait l'ouverture d'une enquête pour évaluer le montant des «fraudes aux prestations sociales» en 2019, l'évalue désormais, dans un récent article du *Monde*, à «plusieurs dizaines de milliards d'euros», qu'elle prétend récupérer en créant un ministère *ad hoc* si elle est élue présidente. Deuxièmement, par la réduction des «coûts de l'immigration». Dans son programme de 2022, le parti d'extrême-droite met en avant plusieurs mesures visant à réduire les droits des immigrés, dont la suppression de l'aide médicale d'État (AME), la mise en place d'une carte Vitale biométrique pour lutter contre la fraude, l'expulsion des étrangers n'ayant pas travaillé pendant un an, la réservation des allocations familiales exclusivement aux «Français», la soumission du versement du RSA à un délai de carence de cinq ans d'activité à taux plein pour les étrangers. Ces mesures permettraient de réaliser 16,1 milliards d'euros d'économie par an selon la patronne du RN, soit deux fois le montant de recettes publiques que représentait la seule contribution foncière des entreprises en 2020 et que la candidate souhaite supprimer.

Un capitalisme «patriotique» français et bientôt européen

Derrière sa volonté de s'afficher comme un parti populaire et subversif, le projet économique du RN s'inscrit donc par-

faitement dans une défense des principes mêmes du capitalisme et du libéralisme en tant qu'idéologie niant l'existence d'un clivage de classe traversant la société. Dans l'esprit du RN, le chômage, les plans de licenciements, les délocalisations, les fermetures d'usines... ne sont pas liés aux décisions du patronat français dictées par les logiques fondamentales du capitalisme, mais à l'Union européenne, aux pays à bas coûts, aux travailleurs immigrés, sans oublier les «assistés» et les syndicalistes. Le rôle de l'État est donc de pallier ces freins à la compétitivité des entreprises françaises par la baisse des impôts, la lutte contre l'immigration et la démocratie sociale, et par la défense d'un capitalisme patriotique permettant à la France de tirer son épingle du jeu de la mondialisation financière.

Sur le plan international, la présidente du RN indique vouloir préserver l'environnement concurrentiel des entreprises en agissant pour une «géopolitique des intérêts français» permettant de «trouver des alliés, c'est-à-dire des pays qui nous serviront en priorité». Loin de remettre en cause la compétition internationale coupe-gorge dans laquelle les travailleurs sont plongés par le capitalisme financiarisé, le projet du parti d'extrême droite est bien de l'intensifier.

Sur le plan européen, Marine Le Pen affiche la volonté d'exploiter les ressources institutionnelles et économiques au profit de la France en priorité. Le temps d'après pourra être consacré à les exploiter au profit d'une Europe nouvelle puisant son fondement sur ses «racines chrétiennes». Le nationalisme du RN est dorénavant en voie d'élargissement à l'Europe. Aussi, lorsque le RN parle de la réindustrialisation nécessaire de l'Europe, Julien Odoul, conseiller régional RN de Bourgogne-Franche-Comté, n'oublie pas de préciser que cela s'appuiera sur des deux axes : 1. «Une préférence au profit des Français en matière de prestations sociales et de formation»; 2. Éviter «la submersion de l'Europe d'ici 2050» en luttant contre l'immigration, à travers la refonte de Frontex et de l'espace Schengen «devenu une passoire». Au RN, on fait valoir qu'une fois élue, Marine Le Pen disposera «d'alliés puissants» en Europe, à l'image des gouvernements polonais et hongrois.



III. Zemmour, un candidat « économiquement correct » pour le capital?

Autoproclamé candidat du « politiquement incorrect », Zemmour disserte sur des thématiques usées jusqu'à la corde, contaminant les échanges à droite, comme l'immigration, la délinquance, l'insécurité, dans le cadre d'une sorte de micmac idéologique et mental abject.

Passé évidemment que les propositions du candidat Zemmour sur ces questions risquent fort de donner quelque occupation aux membres et magistrats de nos juridictions administratives et, au-delà, aux institutions internationales travaillant sur les mêmes sujets, tant elles violent les principes constitutionnels fondamentaux, de même qu'un grand nombre de traités internationaux ratifiés par la France ou même l'acquis de siècles de pratique légale... Pour ne prendre que l'exemple du « droit du sol », dont les premières formes datent de la Rome antique (l'une des bases du droit français, soit dit en passant) et qui fit partie des lois du Royaume de France dès le bref règne de Louis X le Hutin (1314-1316)! Ce « droit du sol », faut-il le rappeler, a aussi visé, à plusieurs reprises, dans le passé, à assurer à notre pays le nombre suffisant de jeunes hommes sains et vigoureux susceptibles de constituer les forces armées assurant la défense de la Patrie et de la Nation. Plus pacifiquement, si l'on peut dire, il constitue la démonstration par la société française de sa capacité à intégrer des personnes d'origines diverses, dans le projet républicain, démocratique, laïque et social que porte la France. Intéressons-nous plutôt à ce qui constitue la colonne vertébrale du programme d'un candidat à la présidentielle, à savoir ses choix de politique économique et sociale, ou en matière de pouvoir d'achat et de niveau de vie. Au strict plan économique, le programme d'Éric Zemmour est largement inspiré par celui de... François Fillon en 2017. Il propose ainsi de réduire encore le taux de l'impôt sur les sociétés, de baisser les « impôts de production » ou d'exonérer de droits de mutation les transmissions d'entreprises dites « familiales ». Autant dire que les recettes proposées ont d'autant plus un air de *déjà-vu* qu'elles ont, en partie, été mises en œuvre (notamment dans le cadre du Plan de relance) par le Gouvernement Macron, tout en causant quelques dom-

mages collatéraux du point de vue de l'autonomie des collectivités locales, qui percevaient lesdits impôts de production.

On ne peut oublier, dans le programme Zemmour, une baisse de la CSG sur les plus bas salaires, destinée, en fait, à être « compensée » par une lutte contre la fraude sociale (Zemmour fait donc siennes les lubies du magistrat Charles Prats et de quelques-uns de ses suiveurs qui croient que 50 Mds d'euros de prestations sociales sont indus) et la suspension du versement d'allocations à l'endroit des résidents de nationalité étrangère présents sur le territoire français depuis moins de cinq ans. Cette dernière mesure, soit dit en passant, est attaquant à plus d'un titre devant toute juridiction administrative ou constitutionnelle.

Le choix opéré par Zemmour est clair : pas question pour lui de procéder à la moindre revalorisation des rémunérations, si ce n'est par le biais de la bascule entre salaire net et cotisations sociales. C'est-à-dire par un gel de la rémunération brute, contraignant les salariés à solliciter une assurance privée pour couvrir ce que la Sécurité sociale ne serait plus en mesure de couvrir.

Au demeurant, et en toute originalité, Zemmour préconise de redresser les comptes sociaux en repoussant à 64 ans l'âge légal de départ en retraite. Zemmour n'a donc, décidément, rien contre le fait que les cotisations des ouvriers et des paysans continuent de financer la retraite des cadres... Illustrant enfin son attachement aux vertus et qualités de la bourgeoisie, Éric Zemmour, après avoir prétendu que « posséder un appartement de 100 mètres carrés à Paris, ce n'est pas être riche », a confirmé son rejet de toute recréation de l'impôt de solidarité sur la fortune et préconise même de réduire l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) par exonération de la résidence principale. Tous les mal-logés, hébergés, colocalitaires à l'étroit, sans parler des sans-abri apprécieront cette proposition « politiquement incorrecte ».

IV. Programme fiscal de Valérie Pécresse : une impression de « déjà vu »

En matière fiscale, la candidate de droite poursuit avec constance dans la voie tracée par le patronat et déjà empruntée par Emmanuel Macron et ses prédécesseurs.

Les propositions de Valérie Pécresse sont inscrites dans une démarche systémique qui intègre, au-delà des mesures purement fiscales, d'autres éléments fondamentaux dont les moindres ne sont pas, d'une part, la suppression de 200 000 emplois publics (dont 150 000 dans les services de l'État), et un double allongement de la vie professionnelle par l'abandon des 35 heures et un recul progressif de l'âge de liquidation des pensions et retraites à 65 ans en 2030.

Et pour faire bonne mesure, Valérie Pécresse préconise d'accroître la dégressivité des allocations chômage au-dessus de 2 SMIC pour « inciter » ces salarié.e.s à retravailler plus vite...

L'objectif systémique est clairement affiché : il s'agit de « réaliser à la fin du mandat 45 milliards d'euros d'économies par an grâce aux réformes des retraites, du chômage et de la débureaucratiation, aux nouvelles politiques de lutte contre la fraude fiscale et sociale et à la revue systématique des subventions au regard de leur efficacité » (cf. <www.valeriepecresse.fr>).

Une obsession : supprimer des emplois publics

Sur la suppression des emplois publics, l'ancienne ministre des Universités, dont le nom demeure accolé à la fameuse loi sur l'autonomie et la responsabilité des Universités, a entendu quelque musique discordante dans le passé. Aussi la candidate place-t-elle hors du champ de la suppression frénétique des emplois publics les emplois qui visent à « protéger, éduquer et soigner ».

Ce qui signifie qu'elle place hors champ les personnels soignants des établissements hospitaliers ou médico-sociaux, oubliant au passage que leurs agents, publics, ne sont pas appointés par l'État mais payés par la Sécurité sociale.

La cible de Valérie Pécresse, ce sont les emplois de l'administration publique d'État et ceux des collectivités locales. Prenons le cas de l'État.

Dans le budget 2022 tel que voté par l'Assemblée nationale, le **plafond d'emplois publics se situe à 1 930 450 postes**. Les fonctions de protection et d'éducation intéressent les personnels de l'Éducation, de la Police nationale, de la Sécurité civile, de la Justice et des Armées. Cet ensemble représente un plafond de **1 654 783 emplois**. Ce

qui laisse un vivier de **275 667 postes**, dans l'ensemble des autres administrations, pour trouver la base de **150 000 suppressions de postes, soit plus d'un poste sur deux!**

À moins que Valérie Pécresse ne souhaite s'attaquer aux « structures para-étatiques » et aux emplois des « opérateurs de l'État ». Bonne idée, puisque ces opérateurs sont pourvus d'un plafond d'emplois de **406 034 postes** ou équivalents temps plein! Pas de chance, **272 325** de ces postes sont, de manière plus ou moins directe, rattachés aux fonctions d'éduquer, de protéger et de soigner invoquées plus haut. Il s'agit en particulier des postes attachés aux Universités et aux organismes de recherche publique. Cela limite donc à **134 309 emplois** le vivier des postes pouvant faire l'objet d'une suppression.

Si l'on regarde en détail, on constatera donc une suppression d'effectifs dans les administrations financières et fiscales (comment courir alors après la fraude fiscale, autre priorité affichée?), l'aide aux chômeurs et les agents de Pôle emploi (principal opérateur de l'État en dehors des Universités, avec plus de 48 000 agents), ou encore au sein des administrations préfectorales, de l'Office national des Anciens combattants ou des différentes directions et services en charge de l'instruction des grands projets d'infrastructure comme de la protection de l'environnement.

Mais il y a aussi d'autres hypothèses, ouvertes ou implicites.

Au titre de l'ouvert, soulignons l'idée de « décentraliser des blocs de compétences pour simplifier le mille-feuilles administratif français, supprimer les doublons et rapprocher les politiques publiques des citoyens. Les régions se verraient ainsi confier Pôle emploi, les missions locales, la rénovation urbaine ou la présidence des Agences régionales de santé et seraient évaluées par des indicateurs de performances ».

Voilà par exemple une bonne manière de se délester sur le dos des collectivités locales de plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires... ou assimilés. Car, si Valérie Pécresse l'ignore, 90 % des agents de Pôle emploi ne sont aucunement des fonctionnaires.

La fièvre réformatrice de la candidate de droite peut néanmoins masquer l'implicite.

À savoir qu'à détruire l'emploi public dans certaines administrations fonctionnelles chargées de questions de sé-

curité sanitaire et/ou des produits (douanes), d'environnement, d'urbanisme, de programmation urbaine, de cohésion sociale et territoriale, de défense des consommateurs peut aussi mener à promouvoir, en toutes circonstances, le recours à l'initiative privée, à l'ingénierie privée, par le biais d'opérations de partenariat public-privé, comme nous l'avons vu avec le Pentagone à la française du côté de Balard ou le nouveau palais de Justice de Paris aux Batignolles. On sait d'ailleurs que ce type d'opérations présente l'avantage, dans un premier temps, de réduire le coût budgétaire de la construction au montant du loyer annuel versé au « pauvre » groupe du BTP opérateur...

Ce sont donc sur environ 410 000 postes budgétaires de l'État ou de ses « opérateurs » que Valérie Pécresse entend trouver la source de 150 000 suppressions au total. Cette réduction de l'action publique sera également encouragée auprès des collectivités locales, dont on attend qu'elles assument pour leur compte un certain nombre de suppressions de postes. La raréfaction de leurs ressources fiscales propres et de nouveaux transferts de charges devraient les y inciter.

Fiscalité : du sur-mesure pour la bourgeoisie

Citons en effet aux propositions choc de Valérie Pécresse en matière fiscale, trouvées sur son site officiel de campagne :

- mettre en place un « choc de transmission de patrimoine » en créant un régime de donations défiscalisées tous les six ans, jusqu'à 100 000 euros de la part des grands-parents et parents, mais aussi pour des seuils moindres pour les oncles, tantes, frères et sœurs ;
- doubler le crédit d'impôt d'aide à domicile pour aider la prise en charge des enfants et des personnes âgées dépendants. Limiter la taxe sur les salaires aux cas d'emploi de plus de deux personnes à temps plein ;
- aider l'investissement de proximité en créant un crédit d'impôt de 50 % pour les personnes physiques qui investiront jusqu'à 20 000 euros, en actions ou en prêt sur cinq ans minimum, dans des entreprises existantes et situées dans des communes de moins de 20 000 habitants ;
- accroître la part de la protection sociale financée par l'impôt pour répondre à l'universalisation de nombreuses prestations sociales et renforcer l'acceptabilité de la Sécurité sociale. Supprimer la cotisation vieillesse salariée de 8,3 % du salaire net jusqu'à 2,2 SMIC ;
- concernant l'IFI (Impôt sur la fortune immobilière), évaluer une exonération à 50 % de la résidence principale à la suite de l'explosion des prix de l'immobilier ;
- renforcer le crédit d'impôt recherche sur les PME et adapter ses dispositions en fonction d'évaluations précises pour accroître encore son efficacité ;
- supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), impôt de production absurde qui taxe le chiffre d'affaires, pénalise la compétitivité de nos entreprises et se répercute en cascade à toute l'économie, avec de l'impôt sur l'impôt. Quand les réformes auront effectivement permis de réduire les dépenses publiques, il pourra être envisagé de s'attaquer aux autres impôts de production. En veillant toutefois à ne pas réduire l'autonomie fiscale des collectivités locales ;
- après la suppression de la taxe d'habitation, accroître l'autonomie des collectivités locales en matière de fiscalité locale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre candidate ne fait guère preuve d'imagination et qu'elle vise une clientèle électorale précise, à savoir plutôt la bourgeoisie huppée que les jeunes cadres urbains à tendance bohème mo-

difiant la sociologie de certaines villes de banlieue. Valérie Pécresse ne vient pas de Versailles pour rien.

Posons la question : quelles familles françaises disposent d'un patrimoine susceptible d'être partagé dépassant plusieurs centaines de milliers d'euros, sinon les familles bourgeoises aujourd'hui soumises à l'impôt sur la fortune immobilière et jadis à l'impôt de solidarité sur la fortune ? Et quelles familles sont intéressées par un abattement de 50 % sur la valeur de l'habitation principale, telle que prise en compte dans l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière ? On recense aujourd'hui un peu moins de 145 000 familles redevables de l'IFI dont le patrimoine total s'élève à 347 milliards d'euros. Rappelons que la France compte près de 40 millions de contribuables... De même, quelles familles peuvent consacrer 20 000 euros à financer les PME, la somme représentant pratiquement l'équivalent du revenu fiscal de référence moyen ?

Cette mesure rappelle, faut-il le dire, le bon vieux « Madelin », datant de 1994, une sorte de « Madelin » renforcé, un dispositif de plus de vingt ans qui est aujourd'hui utilisé par moins de 40 000 foyers fiscaux pour un coût de 57 millions d'euros pour les finances publiques... L'une des propositions de la candidate est donc de doper un dispositif intéressant un contribuable sur mille ! Et moins de 11 000 autres ménages financent des fonds d'investissement de proximité, pour un coût de 12 millions d'euros pour les finances de l'État... Qui peut laisser penser que ces dispositifs parfois assez peu transparents (des sommes sont perdues dans la gestion des fonds) puissent se substituer à un crédit bancaire fondé sur de nouveaux critères ?

De la même manière, qui peut être intéressé par le doublement du plafond du crédit d'impôt emplois à domicile, puisque la moyenne de dépenses retenues n'est que d'un peu plus de 2 350 euros, pour 12 000 euros autorisés ? De pauvres résidents du XVI^{ème} arrondissement ou de Versailles qui veulent faire passer bonne d'enfants, auxiliaire de vie, jardinier et chauffeur aux frais de l'État ? Car un tel doublement, tout à fait hors de proportion pour la grande majorité des familles qui sollicitent le dispositif, mènerait le plafond à 24 000 euros et même à 40 000 euros dans certains cas !

Fiscaliser le financement de la Sécurité sociale

Plus intéressante semble l'idée de « fiscaliser » les cotisations vieillesse. Voici que Valérie Pécresse se préoccupe en effet de « l'acceptabilité » de la Sécurité sociale en préconisant de recourir à l'impôt en lieu et place des cotisations sociales d'origine.

L'impôt finance déjà exclusivement la branche autonomie (avec 90 % de CSG et 10 % de CNSA), largement l'assurance maladie (avec plus de 53 % de ressources fiscales et plus de 10 % de transferts de ressources tout aussi fiscales), un tiers des allocations familiales et un bon quart de l'assurance vieillesse.

Il s'agit de réduire la part des cotisations acquittées jusqu'à 2,2 SMIC et d'en faire un complément de CSG ou de recettes de TVA affectées. Vu les montants en jeu, on peut penser que l'intention de la candidate de droite est double : retarder l'âge de départ en retraite, tout en modifiant de fait le niveau des pensions qui seront servies en cas de liquidation, et accroître sensiblement la part de l'impôt dans leur financement. Le tout pour aboutir à l'objectif poursuivi : celui de la fusion de comptes de l'État et des comptes sociaux, pour englober leur discussion parlementaire et leur vote dans un seul texte. Quand la Sécurité sociale sera de-

venue une variable budgétaire, on pourra procéder à son « déplumage » progressif, conduisant à l'émergence plus forte de primes d'assurance privée, notamment pour les retraites.

Nul doute que Valérie Pécresse ne s'inscrive, dans cette affaire, dans le droit fil des réformes des retraites déjà accomplies depuis 1981 et qui ont, toutes, échoué à développer de manière significative l'épargne retraite, malgré les incitations fiscales proposées à l'appui des différents dispositifs. L'assurance vieillesse et les prestations autonomie sont, probablement, les meilleurs « supports » possibles pour tout effort de capitalisation sur le moyen long terme et le fondement de la réforme Pécresse sera d'y contribuer autant que faire se peut.

Le dernier grand point du programme fiscal de la présidente de la région Ile-de-France concerne les collectivités locales. Admettre la suppression de la taxe d'habitation sur l'habitation principale, vouloir s'attaquer aux impôts de production restants et parler d'autonomie locale est pour le moins audacieux et, pour tout dire, contradictoire.

Car le fameux et fumeux concept d'impôts de production recoupe en effet des impôts bien connus des élus locaux, et notamment la CVAE, élément national de la contribution économique territoriale (CET) des entreprises. La CET a rapporté un peu plus de 20 milliards d'euros aux collectivités locales (14 pour la CVAE, 6,5 pour la CFE), soit environ un point de PIB. Le foncier bâti industriel et commercial a, pour sa part, dégagé un peu plus de 12 milliards de rendement et risque fort, si l'on n'y prend garde, de rester la seule contribution des entreprises au financement local. **Comment ne pas se rendre compte que les seules collecti-**

vités dont les ressources soient aujourd'hui préservées sont celles dont le parc de logements est majoritairement composé de... résidences secondaires!

La C3S que Valérie Pécresse souhaite supprimer est d'un rendement (moins de 4 milliards d'euros) presque anecdotique, rapporté à la production nationale de biens et de services. **Le fait qu'elle soit une recette de l'assurance vieillesse pose d'ailleurs la question récurrente de son éventuel remplacement.** D'autant qu'elle est censée faciliter le financement de l'assurance vieillesse des travailleurs indépendants non salariés.

Au rang des impôts de production, on notera que figurent aussi le forfait social et la taxe sur les salaires, aujourd'hui recettes fiscales affectées à la Sécurité sociale, ou le versement transport, recette déterminante pour le fonctionnement et le développement des transports publics en commun. **Comment comprendre que la Présidente de la Région Île-de-France, par ailleurs gestionnaire du plus important syndicat de transports du pays, puisse revendiquer une mise en cause de ce qui finance, pour partie, les investissements dans les transports franciliens ou encore une bonne partie de la pratique de tarifs sociaux? Sans le versement transport, le passe Navigo serait plus lourdement pris en charge par les usagers eux-mêmes, et singulièrement les plus modestes.**

On ne pourra pas, comme cela s'est déjà dessiné sous le quinquennat Macron et semble vouloir se prolonger, continuer à « partager » le produit de la TVA et/ou de la CSG pour substitution aux ressources perdues. Sauf à en augmenter le taux? TVA à 25 % et CSG à 15 % pour tout le monde ?



V. Yannick Jadot : l'écologie sacrifiée au « réalisme »

Yannick Jadot se veut porteur d'une écologie « réaliste ». Ses propositions sociales sont donc en général plus modérées que celles des autres candidats de gauche sans que les moyens de les financer apparaissent plus clairement pour autant. On en commente quelques-unes ci-après.

Jusqu'à présent, le vainqueur de la primaire des Verts s'est surtout distingué par sa surenchère, avec Jean-Luc Mélenchon, dans une défense désespérée de l'obscurantisme « antinucléaire » contre toutes les évidences du péril climatique. En matière sociale, son programme, héritier de celui qu'il avait défendu avec Benoît Hamon en 2017, est le plus modéré à gauche. Sur le terrain économique, il s'inscrit nettement en régression par rapport à des thèmes traditionnellement chers aux courants écologistes. En particulier, le recours à la création monétaire pour financer la « transition écologique », qui tenait traditionnellement une place non négligeable pour ce courant de pensée, ne fait plus l'objet d'aucune mention.

Salaires, pensions, minima sociaux : des ambitions sociales modestes

- Augmentation du SMIC net à 1 500 euros au cours du mandat ;
- renégociation des grilles de salaires dès lors que le minima conventionnel se trouve inférieur au SMIC pour assurer l'augmentation de l'ensemble des bas salaires ;
- revalorisation immédiate du point d'indice dans la Fonction publique et de l'ensemble des métiers du médico-social, de l'éducation populaire et du travail social.

Yannick Jadot ne donne pas de précision sur le SMIC brut ; on sait qu'augmenter le SMIC net sans augmenter le SMIC brut peut s'avérer un tour de passe-passe qui épargne les profits du patronat. D'autre part, on peut juger floue et peu ambitieuse la façon dont est évoquée une augmentation des grilles salariales pour les bas salaires.

- Un revenu citoyen à 920 euros accessible dès 18 ans garantira que personne ne vive avec moins de 918 euros mensuels grâce à un revenu de base relevé à 740 euros, cumulé avec les allocations logement et la prime d'activité.
- Aucune personne âgée sous le seuil de pauvreté.

Sans surprise, on voit ici recyclé le thème du revenu universel qui avait fait la notoriété de Benoît Hamon en 2017, avec les mêmes limites et les mêmes effets pervers. Au lieu de s'attaquer aux causes de la misère, on va en adoucir les conséquences en octroyant des ressources dissociées de l'emploi, dissociées de la création de richesses et permettant de survivre.

- À compétence et travail égaux, la rémunération entre les femmes et les hommes devra être égale dans toutes les entreprises de plus de 20 salarié-e-s et dans les administrations publiques, au risque de recevoir une amende de 330 euros par jour et par employée concernée jusqu'à régularisation.

Tous les candidats se réclamant de la gauche annoncent des mesures plus ou moins contraignantes pour imposer dans les faits l'égalité salariale. Seul Fabien Roussel s'attache à prendre en compte les moyens économiques d'y parvenir.

Pas de réduction générale du temps de travail

- « En aucun cas l'âge légal de la retraite ne sera reporté » ;
- retraite anticipée pour les travaux pénibles.

C'est donc le maintien du départ à 62 ans.

- Réduire le temps de travail tout au long de la vie : travailler moins à des moments choisis (congés sabbatiques, congé parental, formation, engagement associatif, volonté de temps partiel) avec le lancement d'une convention citoyenne sur la question du temps de travail pour préparer une négociation interprofessionnelle qui fixera les modalités de mise en œuvre de cette ambition.

Les exemples donnés font plus penser à des aménagements du temps de travail dans certaines circonstances qu'à une réduction du temps de travail qui, de fait, n'est pas annoncée.

Chômage : rien de nouveau

Partant du postulat erroné qu'un mode de développement qui n'épuise pas la nature serait contradictoire avec le développement de l'emploi, les Verts s'attachent à montrer qu'ils veulent atténuer les conséquences de la « transition écologique » pour les salariés dont les activités seraient appelées à disparaître.

- Contrat de sécurisation et de transition professionnelle, afin qu'aucun actif ne se retrouve au chômage dans les secteurs en conversion, en particulier en raison des transitions écologiques. Les secteurs concernés seront identifiés à l'échelle de chaque région (ou bassin d'emplois) à travers des « états généraux de la transition des territoires » réunissant entreprises, organisations syndicales,

pouvoirs publics, acteurs financiers et de la formation professionnelle.

En fait, ce dispositif existe déjà : créé en 2011, le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est destiné aux salariés licenciés pour motif économique et vise à favoriser leur reconversion. Et à voir comment, par exemple, la fermeture des hauts-fourneaux entraîne, malgré ce dispositif, la mise au chômage de centaines de salariés, ces contrats de sécurisation ne nous rassurent pas vraiment.

- Nous luttons contre le chômage de longue durée par des dispositifs adaptés aux territoires.

On pense bien sûr à l'expérience des « territoires zéro chômeur de longue durée ». Le comité national CGT des privés d'emploi a une analyse très négative de cette expérimentation (voir Pierre Granodier, « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : une nouvelle offensive contre le travail et la sécurité sociale ? », *Économie & Politique*, n° 800-801 mars-avril 2021.

Droits et pouvoirs dans l'entreprise : le modèle allemand

- Donner aux salarié-e-s-citoyen-ne-s le pouvoir d'agir : la moitié d'un conseil d'administration ou de surveillance des grandes entreprises sera composé de représentant-es de salarié-es pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, un tiers pour 500 à 2000.

- Le dialogue social sera renforcé grâce à l'instauration d'un chèque syndical qui permettra à chaque salarié-e de soutenir financièrement le syndicat de son choix.

Avec la loi de démocratisation de secteur public et nationalisé de 1983 (lois Auroux) un tiers des membres du conseil d'administration étaient présentés par les organisations syndicales et élus par le personnel. Cela a présenté un certain intérêt : nouveaux élus avec de nouveaux moyens notamment pour s'adresser aux salariés (suivant les entre-

prises). Cela avait ses limites aussi : des votes sans que les administrateurs élus aient toute les informations, sans qu'ils puissent accéder à celles-ci en amont des réunions du CA, sans qu'ils puissent faire appel à des experts comptables et surtout aucun moyen d'infléchir en quoi que ce soit la stratégie de l'entreprise. Pour y parvenir, il faut l'intervention des salariés pour faire prévaloir des alternatives. Mais l'instauration d'un « chèque syndical » n'a pas pour but de stimuler la contestation des choix patronaux !

Entreprises

Comme Jean-Luc Mélenchon et Anne Hidalgo, Yannick Jadot met l'accent sur des réaménagements de la fiscalité des ménages : rétablissement de l'ISF et d'un « impôt climatique sur la fortune », lutte contre l'évasion fiscale... Mais les Verts se distinguent traditionnellement par l'attention qu'ils portent au caractère incitatif qui devrait être donné à la fiscalité des entreprises et au crédit.

- Adoption d'un prix socialement juste du carbone. La contribution carbone n'augmentera qu'en cas de baisse significative des prix de l'énergie. Ses recettes seront intégralement reversées à la transition et aux ménages les plus modestes. Au niveau européen, nous supprimerons les permis d'émission distribués gratuitement aux entreprises dès 2023, et ferons payer le contenu en carbone des produits importés pour relocaliser l'industrie via le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Les levées de bouclier contre la « taxe carbone » incitent aux précautions de langage...

- Mettre fin à la course au moins-disant fiscal, en exigeant l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés en Europe, en portant à 25 % le taux minimum de taxation des multinationales.

- Instauration d'une règle d'or climatique pour les dépenses et décisions publiques. Au moins 18 milliards d'euros de dépenses dans le budget de l'État sont néfastes pour le climat. Elles seront supprimées à l'échelle du mandat en concertation avec les secteurs concernés (transports, logement, agriculture), en utilisant au moins la moitié des économies budgétaires réalisées dans l'accompagnement de leur transition.

- Une autorité indépendante évaluera les lois et l'ensemble des politiques publiques au regard des critères d'emploi, de réduction des inégalités économiques et des inégalités femmes-hommes, d'émissions de gaz à effet de serre, de destruction d'espaces naturels, de satisfaction, d'espérance de vie et de réussite scolaire.

- Un bonus-malus climatique sera introduit dans la fiscalité des entreprises en fonction de la nature des activités.

Problème : ce n'est pas tant la nature des activités qui exerce un effet sur l'environnement et sur la justice sociale, mais plutôt les buts (la rentabilité du capital ? ou l'efficacité en termes de création de richesses, de développement des êtres humains et de préservation des ressources naturelles ?), et ce qu'ils induisent sur la façon dont elles sont exercées. Par exemple, les mêmes moyens techniques de produire de l'énergie peuvent porter atteinte à l'environnement s'ils visent des profits faciles ; à l'inverse, ils peuvent le protéger s'ils sont mis en œuvre dans une logique de service public, avec des salariés bien formés et disposant, ainsi que les usagers, de pouvoirs d'intervention et de contrôle.

- Les 150 milliards d'euros d'aides publiques perçues chaque année par les entreprises seront des leviers de la transformation écologique et sociale et de l'égalité. Elles seront conditionnées au respect d'engagements fermes en matière d'empreinte carbone, de protection de la biodiversité, d'emploi, d'évasion fiscale et d'égalité entre les



femmes et les hommes. Nous développerons les indicateurs de performance intégrant l'environnement et le social.

Des conditions, mais quelle portée auront-elles dès lors que Yannick Jadot ne remet absolument pas en cause les modalités des aides actuelles? Les exonérations de cotisations sociales, qui privent la Sécurité sociale de ses ressources et poussent aux bas salaires, sont profondément contradictoires avec la mise en avant d'objectifs écologiques et sociaux.

- Rétablissement des impôts de production supprimés en 2021, afin d'alimenter un fonds de soutien aux mutations et à l'innovation industrielle avec les conseils régionaux.
- Soutien aux filières d'avenir par un plan d'investissement public de 25 milliards d'euros par an dans les infrastructures de la transition et le renforcement de la recherche publique. Réorientation des investissements privés vers les secteurs favorables au climat.

À qui reviendrait le pouvoir de décider de cette «réorientation»? Comment la concilier avec la logique de la rentabilité du capital, que le candidat des Verts ne met nullement en cause?

- Mobilisation de l'épargne au service du climat et de la justice sociale. Le Livret développement durable et solidaire (LDDS) financera uniquement des projets favorables à l'environnement ou solidaires. Nous rendrons plus transparent l'impact social et environnemental des placements financiers pour faciliter l'orientation de son épargne.

Le montant total des livrets de développement durable et solidaire est de 125 milliards d'euros. C'est dix fois moins que les crédits des banques aux sociétés non financières, dont l'orientation est déterminante dans les choix d'investissements des entreprises. Or, Yannick Jadot ne propose aucune mesure pour réorienter ces crédits en changeant le comportement des banques.

De même, on constate, non sans quelque étonnement, que l'action de la Banque centrale européenne pour influencer le comportement des banques et pour financer directement des investissements publics et privés favorables au climat et à un mode de développement écologique est totalement absente de son programme. C'est une rupture frappante avec le discours traditionnel du courant auquel il appartient, qui préconisait de mettre la création monétaire au service de ce qu'il appelle la transition écologique. Ce retour en arrière s'accompagne d'une adhésion sans nuance au projet d'une Europe fédérale, passant par un renforcement des ressources propres du budget européen. Il se produit au moment même où les faits ont pourtant révélé combien un nouvel usage du pouvoir monétaire des banques centrales sera indispensable pour surmonter la crise économique, sanitaire et écologique.

En somme, faute de reconnaître combien la sécurisation de l'emploi et de la formation est vitale pour produire ces biens communs que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau, des paysages... Yannick Jadot se prive des moyens de financer son programme, tout modéré qu'il est, et de faire face de façon crédible au défi écologique.



Denis Durand

VI. Jean-Luc Mélenchon : un « avenir en commun » soumis... à la bonne volonté du capital

Oubliés le « bruit » et la « fureur » ! Désormais, Jean-Luc Mélenchon brandit avec fierté un brevet de respectabilité décerné par le président du MEDEF : « vous êtes prêt à gouverner », lui a confié Geoffroy Roux de Bézieux devant deux millions de téléspectateurs.

Gouverner, mais pour quoi faire? Le programme du *leader* des « Insoumis » contient un grand nombre de propositions sociales et écologiques mais – à la différence du programme *La France des jours heureux* de Fabien Roussel qui consacre un chapitre entier aux moyens financiers d’atteindre six grands objectifs sociaux, écologiques et féministes – il est fort peu explicite sur les moyens de les réaliser. Faute d’indiquer comment seront produits plusieurs centaines de milliards de richesses supplémentaires, la lecture de *L’avenir en commun* laisse le sentiment que ce programme n’est pas financé, qu’il s’agisse des dépenses publiques, de celles de la Sécurité sociale mais aussi de celles des entreprises. Pour y voir plus clair, on a consulté un document publié le 7 février sur le site <melenchon2022.fr> et intitulé *Comment nous allons atteindre le plein-emploi*, qui a nourri le discours sur les questions économiques prononcé par le candidat en meeting à Montpellier le 13 février.

C’est en effet « le plein-emploi » que vise le programme de Jean-Luc Mélenchon, et non pas un projet de sécurité de l’emploi et de la formation rendant effectifs le droit universel à l’emploi, jusqu’à l’éradication du chômage. Le document est explicite sur ce point : « le plein-emploi ne veut pas dire que toute forme de chômage disparaît. Les périodes de chômage continueront d’exister, entre deux contrats » (p. 13). De fait, le plein-emploi, en France, correspond à un taux de chômage de 7 % ou davantage, soit plusieurs millions de personnes.

La stratégie économique adoptée pour y parvenir est très clairement assumée : c’est un « choc de demande » avec ses deux composantes traditionnelles. La première d’entre elles est une relance de la consommation : « dégel » non chiffré du point d’indice des fonctionnaires et « hausse du SMIC à 1 400 euros net, qui impacte tous les salaires jusqu’à 2 000 euros, et représenterait, d’après ce même document, un coût de 1,8 milliard d’euros par an pour l’État ». Cette dernière indication est particulièrement énigmatique. Cela veut-il dire que l’État, et non les entreprises, prendrait à sa charge le coût de la mesure pour en faire cadeau aux

employeurs? Mais ce coût, compte tenu de la distribution actuelle des salaires dont beaucoup se retrouveraient sinon en dessous du nouveau SMIC, est en réalité bien supérieur, de l’ordre de 20 milliards, soit dix fois plus. Ou faut-il comprendre que la somme d’1,8 milliard correspond à une baisse des cotisations sociales, qui permettrait d’augmenter le salaire net sans augmenter le salaire brut comme le préconise, par exemple, Valérie Pécresse? Ce serait cohérent avec l’instauration d’une progressivité de la CSG en 14 tranches, préconisée par le programme *L’avenir en commun* et ouvrant la voie à sa fusion avec l’impôt sur le revenu, même si, contrairement à sa version de 2017, le programme actuel de Jean-Luc Mélenchon est prudemment muet sur ce dernier point.

L’autre composante du choc de demande serait « un plan de 200 milliards d’euros d’investissements (publics) écologiquement et socialement utiles, qui rempliraient les carnets de commande des entreprises pour des années, leur donneront de la visibilité et leur permettront à la fois d’investir et d’embaucher ».

Laisser les patrons « faire leur métier »?

Mais qui nous dit que les entreprises décideront effectivement d’embaucher? C’est précisément ce qu’elles ne font pas aujourd’hui quand elles sont inondées d’aides publiques. Dans son dialogue avec Jean-Luc Mélenchon, le président du MEDEF a eu beau jeu d’annoncer, au nom de la « liberté » des chefs d’entreprises, qu’en cas de victoire de son interlocuteur « ils vont arrêter d’embaucher, ils vont arrêter d’investir ». Et même s’ils investissent, le feront-ils pour embaucher, ou bien pour supprimer des emplois et baisser le coût du travail? Non seulement les emplois, les salaires et les recettes publiques promis par les « Insoumis » ne seront pas au rendez-vous mais la gauche sera discréditée pour longtemps, comme elle l’a été après l’échec de 1983, après celui de 1997 et après celui de 2012.

Comment Jean-Luc Mélenchon prétend-il les faire changer d'avis ? Par une « planification écologique » qui « donnerait de la visibilité » aux chefs d'entreprises et stimulerait leur appétit de produire et d'embaucher : bref, le grand retour du « Plan réducteur d'incertitude » qui avait fait merveille au service de la rentabilité des grands groupes privés, de Jean Monnet à Georges Pompidou, avant que le capitalisme monopoliste d'État n'entre dans la crise où il se débat encore aujourd'hui. En un mot, le « keynésianisme » traditionnel et fort peu révolutionnaire dont se réclame très explicitement le programme « insoumis » ignore une réalité : le capital, ses exigences de rentabilité et la loi qu'il fait régner sur la gestion des entreprises. Rien – ni pouvoirs d'intervention et de décision des salariés sur les choix d'investissements et de production, ni nationalisation des grandes banques et de grands groupes stratégiques, ni action concrète pour réorienter le crédit bancaire et la création monétaire de la BCE, ni mobilisation des acteurs économiques dans des conférences pour l'emploi, la formation et la transformation productive et écologique – n'est prévu dans ce programme pour opposer au capital une autre logique, matérialisée dans d'autres critères. Le mot « nationalisation » ne figure nulle part dans *L'avenir en commun*, sauf à propos de la branche énergie marine d'Alstom et de la branche éolienne *offshore* d'Areva. La création d'un « pôle public » du médicament ne comporterait pas la nationalisation de Sanofi. Le « pôle public bancaire » ne poserait pas sur la nationalisation des banques privées mais sur une « socialisation » des « banques généralistes » dont on lit pourtant au paragraphe précédent qu'elles disparaîtraient sous l'effet d'une séparation entre les banques d'affaires et les banques de détail. Tout au plus la « modulation de l'impôt sur les sociétés pour encourager l'investissement en France et pénaliser le versement de dividendes » garde-t-elle une trace de l'alliance de Jean-Luc Mélenchon avec le PCF aux temps lointains du Front de gauche. Lorsqu'il est question de « poser un cadre aux entreprises en termes de salaire minimum, d'écart de salaire maximum, d'impératif de protection des travailleur-ses », il s'agit seulement de « mieux partager des richesses qui existent déjà » (p. 23 du document cité plus haut). On ne saurait être plus clair.

« Garantie d'emploi » : après l'« État providence », un État ambulance ?

Dès lors qu'on renonce à agir à la fois sur la demande et sur l'offre, sous prétexte que « nous ne pouvons pas compter sur l'arbitraire du CAC 40 pour être utile au bien commun et créer les millions d'emplois dont nous avons besoin », il ne reste plus qu'à proposer à 1,8 million de chômeurs de longue durée une « garantie d'emploi » qui consiste à les embaucher aux frais de l'État et des collectivités territoriales, non dans un statut de fonctionnaires assorti des formations nécessaires à l'exercice de véritables emplois (en particulier pour des pré-embauches de jeunes soignants ou enseignants), mais dans un statut qui ne soit ni public ni privé, pour des durées hebdomadaires « comprises entre 20 et 35 heures » et avec une enveloppe budgétaire de 18 milliards d'euros qui correspond à une rémunération moyenne de 833 euros bruts par mois.

En un mot, en renvoyant toute l'application du programme à l'État et aux finances publiques, tout en s'en remettant, conformément à sa doctrine constante, aux choix des patrons, donc du capital, pour l'offre et la création de richesses, Jean-Luc Mélenchon ne prévoit rien pour échapper au scénario que nous avons déjà connu sous Jospin et sous Hollande : une dénonciation enflammée de « la finance » et des inégalités sociales, des tentatives d'augmenter les impôts en début de mandat, vite balayées par la résistance d'un patronat trop content de mettre, sur ce sujet, la population de son côté, et finalement un ralliement sans gloire aux politiques d'austérité et de baisse du coût du travail.

Éviter la répétition de ces enchaînements désastreux pour la gauche en donnant de la force à une autre logique économique, à une prise de pouvoir des travailleurs et des citoyens sur l'utilisation de l'argent des entreprises et des banques : c'est précisément là l'utilité de la campagne de Fabien Roussel, du programme dont il est porteur, et de l'influence que pourront lui donner les millions d'électeurs qui manifestent désormais leur intérêt pour sa candidature.



VII. Anne Hidalgo : un programme « social-démocrate et écologique », maigre sur le financement

Si l'on peut partager certaines idées proches de notre programme, on peut regretter que celui de la maire de Paris reste imprécis, pas financé, et surtout redouter le danger qu'hélas ! comme d'habitude la social-démocratie laisse la place au social-libéralisme. Tout dépend de la force du mouvement populaire. Anne Hidalgo doit s'engager clairement à rompre avec les politiques antérieures, sociales-libérales, menées par François Hollande. On trouvera sur le blog d'Économie&Politique une critique détaillée du programme de la candidate socialiste, dans une version longue de cet article.

Parmi les revendications partagées à gauche, on relève au chapitre « Revaloriser le travail » celle d'une augmentation des salaires en commençant par celle du SMIC (net) de 15 %, soit 200 euros de plus par mois et continuant par l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. On note également avec intérêt la proposition d'un bonus/malus de cotisations patronales lié à la part consacrée aux salaires ; on comprend cependant qu'il ne s'agit que de viser « un meilleur partage de la valeur ajoutée au profit du travail », et non de contribuer à la mise en œuvre de nouveaux critères dans les choix de production, d'embauche, d'investissement, de formation et de recherche.

Sur la question cruciale de l'emploi, on retrouve également des propositions habituelles à gauche : abrogation de la réforme injuste de l'assurance chômage, nouvelle convention d'assurance chômage pour sécuriser les transitions professionnelles, faciliter la formation continue tout au long de la vie, renforcer le service public de l'emploi, améliorer l'indemnisation notamment pour les salariés précaires ; mais là encore, le but n'est pas l'éradication du chômage, l'instauration d'une sécurité d'emploi et de formation avec la construction d'alternatives aux licenciements. Il est bien question d'un « nouvel âge du travail » mais sans réduire la durée légale du travail en allant vers les 32 heures !

En matière de droits des salariés, Anne Hidalgo propose d'étendre aux travailleurs des PME – ainsi qu'à ceux des plates-formes numériques – les avantages qui existent dans les grandes entreprises en matière de formation professionnelle, de congés, etc. Pour notre part, nous propo-

sons de nouveaux droits d'intervention dans les gestions dans toutes les entreprises, et un nouveau Code du travail. Dans le chapitre « L'écologie, le combat du siècle », nourri de nombreuses propositions soucieuses de justice sociale, on jugera vague et peu réaliste la proposition de passer à 100 % d'énergies renouvelables « aussi rapidement que possible » en utilisant le nucléaire comme énergie de transition, sans construction de nouveaux EPR ou de petits réacteurs modulaires.

Quelles embauches dans l'éducation, la recherche, la culture ?

Dans le chapitre « Une République vivante, une démocratie continue », on relève une proposition tendant à placer la culture « au cœur du projet républicain ». Pour Anne Hidalgo, la France doit rester un pays d'exception culturelle. La candidate socialiste veut agir pour la diversité contre l'uniformisation des contenus, et accompagner toutes les formes artistiques. Elle se prononce pour la défense de la liberté de création et sa diffusion, pour une juste rémunération des acteurs de la culture, et pour garantir leur indépendance. Mais elle ne dit rien du budget qui y serait consacré, ni des droits des intermittents du spectacle.

Le chapitre « L'éducation pour bâtir notre avenir » a défrayé la chronique lorsqu'en début de campagne Anne Hidalgo a annoncé le « doublement des traitements des enseignants ». Désormais le programme prévoit de porter leur ré-

munération progressivement au niveau de celle des cadres, en commençant par les débuts de carrière. Mais elle ne prévoit pas de plan de recrutement, ce qui ne permet pas, en particulier, de savoir comment on mettra en place un « accompagnement personnalisé des jeunes en décrochage scolaire ».

Anne Hidalgo propose « une nouvelle ambition pour l'université ». 60 % de chaque classe d'âge seront diplômés, avec un plan de rattrapage pour des conditions d'accueil et d'enseignement de qualité dans chaque université, et avec la possibilité d'étudier et de travailler en alternance. Mais on attendrait que la candidate s'engage, plus précisément, à abroger les réformes libérales et à construire une grande loi pour l'éducation et notamment pour l'enseignement supérieur et la recherche. On cherche également en vain des propositions sur le financement de ce plan.

Quels moyens pour la santé et la Sécurité sociale ?

Le même manque de précision, et la même absence d'une réforme progressiste du financement, nuisent à la crédibilité du chapitre « De nouvelles Sécurités Sociales ». Ainsi, le programme prévoit, pour « garantir le droit à profiter de sa retraite », que l'âge légal de départ soit plafonné aux 62 ans actuels (et non pas à 60 ans !). Anne Hidalgo s'engage à la prise en compte réelle de la pénibilité, elle rétablira, en sus des 6 existants, les 4 critères de pénibilité supprimés par le président sortant (manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, exposition aux agents chimiques). Elle revaloriserait les petites retraites, en portant le minimum vieillesse à 1 000 euros et le minimum contributif à 1 200 euros. Elle affirme que l'augmentation généralisée des salaires, le maintien dans l'emploi des 55-62 ans apporteront les ressources nécessaires pour financer ces mesures de justice sociale. Elle devrait s'engager à ne pas mettre en œuvre la réforme Macron ou une réforme de même inspiration, et elle devrait travailler à une réforme alternative, notamment du financement, dans une réelle concertation avec les forces syndicales.

Anne Hidalgo veut tourner la page de l'hôpital-entreprise et de la maîtrise comptable des dépenses de santé qui ont affaibli notre système de santé. Le financement de l'hôpital public et du système de santé sera transformé : suppression de l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance-maladie) qui serait remplacé par des Objectifs nationaux de santé publique (ONSP). Les règles de tarification à l'acte aujourd'hui en vigueur, seront modifiées.

Elle souhaite « garantir un financement de l'hôpital public à la hauteur des besoins de santé » ; elle annonce une revalorisation des rémunérations et des carrières pour rendre les métiers de l'hôpital attractifs. Elle veut renforcer l'intervention des acteurs de santé, des élus locaux, des représentants des usagers pour la définition des besoins ainsi que pour la gouvernance de l'hôpital. Elle prétend soulager les urgences en incitant les médecins libéraux à reprendre des permanences, notamment le week-end. Mais cela ne prend pas en compte la situation de la médecine de ville. Rien de sérieux n'est proposé sur les urgences, le financement, la T2A ! Quelle nouvelle organisation de l'hôpital et quelle réforme du système de santé ? Quelle démocratie hospitalière ? Combien de créations de postes ? Quel serait leur financement, et celui des revalorisations salariales ?

Anne Hidalgo propose que la quatrième année d'internat prévue par le gouvernement sortant soit remplacée par une année de professionnalisation comme médecin-assistant dans les déserts médicaux, chaque année 4 000 à

8 000 médecins viendraient dans ces territoires ; mais cela exige une consultation ! Pas sûr que les intéressés soient d'accord !

On ne peut que partager les objectifs figurant dans le programme pour « repenser la perte d'autonomie ». Mais on n'y trouvera pas de précision sur la question centrale des moyens propres de financement d'une loi grand âge, d'un service public d'accompagnement de la perte d'autonomie, de la revalorisation de l'APA, du renforcement du soutien à domicile, d'un plan de formation et de recrutement pour les métiers du grand âge, avec une revalorisation des salaires, d'une présence humaine plus importante. On peut faire la même remarque au sujet des propositions en faveur des personnes en situation de handicap, et sur les nombreuses mesures sociales généreuses que propose Anne Hidalgo. Son programme se veut ainsi ambitieux quant aux moyens de l'autonomie de la jeunesse : un « minimum jeunesse » ouvert à tous les jeunes de plus de 18 ans, sous condition de ressources, assorti d'un accompagnement garanti vers l'emploi, la qualification avec un revenu. Mais *quid* du RSA avant 25 ans ? Quel financement d'une dotation en capital de 5 000 euros attribuée à chaque jeune à ses 18 ans ?

Associer les salariés aux décisions ou mettre en cause les gestions capitalistes ?

Le chapitre « Une République qui assure la justice, l'État de droit et la sécurité » ne fait pas l'impasse sur la démocratie sociale. Il voit dans la « codétermination » un facteur de réussite collective des entreprises. Proposition commune à tous les programmes de gauche, les entreprises de plus de 1 000 salariés devront compter 50 % d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration et de surveillance. Cette part sera de 33 % dans les entreprises de moins de 1 000 salariés. Mais faut-il « associer » (pour le meilleur et, en général, pour le pire) les salariés aux décisions de l'entreprise ? N'a-t-on pas plutôt besoin d'interventions de luttes et de contre-propositions des salariés dans les gestions ?

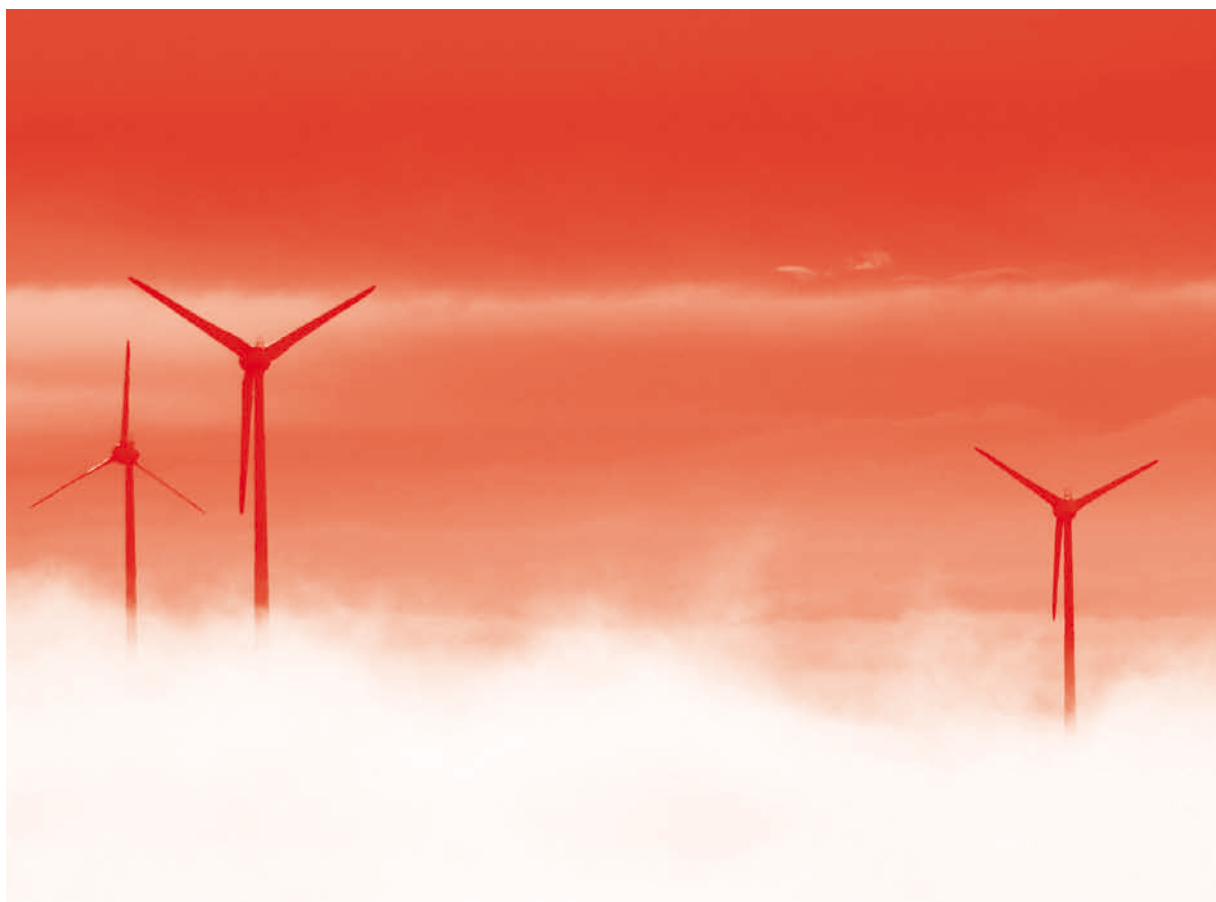
Dans la même veine, Anne Hidalgo ne propose pas de supprimer les exonérations sociales et de les remplacer par des bonifications d'intérêt et des garanties d'emprunts gérées par des fonds régionaux et par un fonds national pour l'emploi et la formation. Elle se contente de « conditionner les aides publiques aux entreprises au respect de critères sociaux et environnementaux (qualité des emplois et conditions de travail, égalité salariale femme-homme, respect de l'environnement, etc.) » et de prévoir le remboursement des sommes perçues par les entreprises qui violeraient cet engagement, mais sans préciser les conditions d'application de ces sanctions, notamment en termes de pouvoirs d'intervention des salarié.e.s et de leurs représentant.e.s. Elle ne dit pas non plus par quels moyens elle compte « mettre la finance et les GAFAM au service de la transition écologique », « imposer aux banques et aux assurances une pénalité sur l'investissement dans les énergies fossiles et les secteurs les plus polluants », et « rendre obligatoire le respect des critères environnementaux et sociaux ».

Comme on pouvait s'y attendre de la part de la candidate du Parti socialiste, le chapitre sur l'Union européenne est empreint de beaucoup d'illusions, d'orientation dangereusement fédéraliste, avec le risque de l'alignement et de la soumission aux dogmes libéraux. Par exemple, l'UE serait dotée de nouvelles ressources propres pour renforcer son budget : taxe sur les transactions financières et sur les géants du numérique, contribution carbone aux frontières, recours à une fraction de TVA et de l'impôt sur les sociétés.

En résumé, un programme non financé

Anne Hidalgo restreint les ressources pour financer son programme à la transition écologique, sans moyens supplémentaires précis pour le social. Elle ne dit rien sur le financement de la protection sociale, de l'hôpital et du système de santé, de l'éducation. Certes, elle affirme qu'on ne peut repousser les dépenses budgétaires à plus tard, car le retour de l'austérité budgétaire risquerait de casser la reprise économique et d'empêcher d'investir dans la transition écologique, la recherche, etc. Elle propose une trajectoire « soutenable » des finances publiques, pour mettre en œuvre les priorités du programme et accompagner les classes moyennes et populaires dans la transition écologique. Les mesures prévues se limitent à la fiscalité : ISF Climat et Biodiversité pour financer les investissements nécessaires à la transition écologique, fiscalité des succes-

sions abaissée pour 95 % des Français, et augmentée pour les très hauts patrimoines supérieurs à 2 millions d'euros (ce qui rapporterait 8 milliards d'euros par an), réforme de la fiscalité des multinationales (+ 6 milliards d'euros par an), renforcement de la lutte contre la fraude fiscale (6 milliards d'euros). 39 milliards d'euros de subventions de l'UE attribués à la France de 2021 à 2023 seraient réorientés vers l'écologie. Elle compte sur la réduction des dépenses publiques défavorables à l'environnement et sur des ressources tirées d'« une nouvelle croissance économique liée au progrès social et écologique » : l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires, des investissements dans la R & D, la construction de logements, la réindustrialisation, apporteraient 10 milliards d'euros par an – bien peu, en vérité, au regard des besoins. Mais Anne Hidalgo ignore complètement le rôle du crédit, la nécessité de prendre le pouvoir sur l'argent, etc. Un programme flou et, comme disait Martine Aubry « quand c'est flou, il y a un loup ».



VIII

Frédéric Boccara
et Denis Durand

■ La logique de financement de notre programme

La logique économique proposée par Fabien Roussel n'est pas une simple relance par la demande, dans la tradition des politiques de gauche. Un choc de demande mais aussi de l'efficacité de l'offre (sécurisation de l'emploi et de la formation) engendre en cinq ans les richesses nécessaires à la réalisation des objectifs sociaux, écologiques, féministes visés par le programme.

Le fond de notre logique, c'est l'emploi, les salaires et la formation « d'abord », appuyés par un investissement conçu autrement. Cela va développer efficacement (en baissant d'autres coûts, ceux du capital, et en répondant aux besoins) la production des entreprises et des services publics, et donc progressivement dégager de façon pérenne les moyens de « nouveaux jours heureux ».

Cela représente une révolution du travail, de l'emploi et du temps libre pour aller vers une « sécurité d'emploi et de formation » dans une mobilité choisie, au lieu de la « précarité, emploi mal payé et chômage », dans une mobilité imposée par le patronat et la loi du profit.

Les propositions sociales et écologiques de notre programme exigent des dépenses nouvelles importantes (embauches dans les services publics et les entreprises, salaires, investissements écologiques, revenu étudiant, égalité salariale, etc.) :

- 113 milliards d'euros de plus par l'État et les collectivités ;
- 30 milliards d'euros de plus par la Sécurité sociale ;
- mais aussi 237 milliards d'euros de plus par les entreprises.

Une logique vraiment nouvelle

Un choc double : choc de demande et choc d'efficacité de l'offre. Le choc de demande, ce sont les revenus distribués. Le choc d'efficacité, c'est de développer la production par des dépenses de développement (embauches, recherches, investissements, services publics) en baissant les coûts autres que ceux « du travail ». Il s'agit d'économiser le capital pour développer les femmes et les hommes et de mutualiser les dépenses (coopérations).

Nous faisons ainsi tout le contraire de la baisse du coût du travail et des dépenses sociales, tout le contraire de ce qui s'est pratiqué depuis des décennies !

Les coûts du capital dans toute l'économie auxquels on s'attaque, c'est notamment les intérêts bancaires payés par l'État (40 milliards d'euros, actuellement) et les entreprises (60 milliards d'euros d'intérêts bancaires) et leurs dividendes.

Pour cela, nous faisons des réformes de structure qui permettent de s'assurer que cette nouvelle logique est mise en œuvre, à la fois *ex ante* mais aussi dans le suivi et l'ajustement au fur et à mesure. Ces réformes donnent des pouvoirs démocratiques nouveaux sur l'utilisation de l'argent et son suivi. Elles permettent donc aussi de s'assurer que ces avances monétaires auront l'effet voulu.

Premier temps, le financement des dépenses engagées dès le début du quinquennat

1. **Avances** : pôle public bancaire élargi refinancé par la BCE, alimentant un fonds de développement économique social et écologique (FDESE). +200 milliards d'euros de crédits bancaires aux entreprises et +290 milliards d'euros du FDESE pour les services publics.

2. **Réorientation de dépenses publiques** existantes (exemple : la superbonification de crédits aux PME/TPE à la place du CICE).

3. **Nouvelle fiscalité** (on fait payer la finance des entreprises et des ménages + on rétablit plus de progressivité des impôts sur les ménages, notamment les très riches + on module la fiscalité des entreprises et de l'ISF pour obtenir des résultats sociaux et écologiques, avec des surcotisations, des sur-taux).

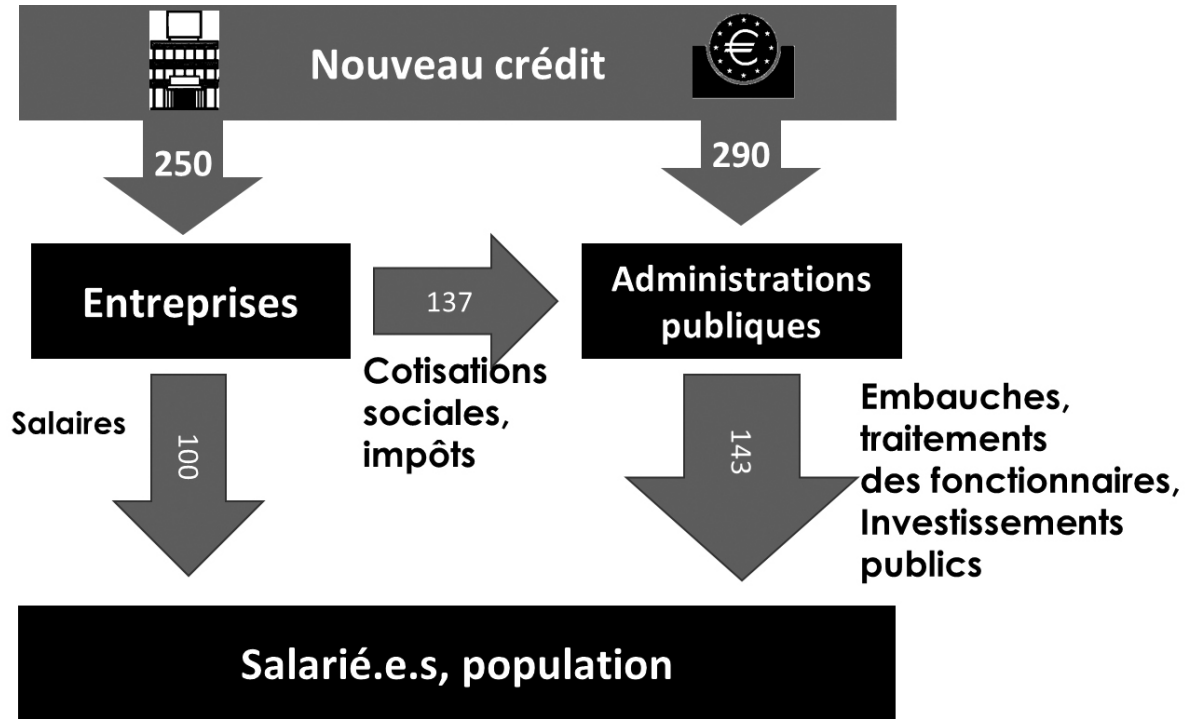
4. **Mutualisation** des dépenses par les cotisations sociales et la coopération.

En parallèle, les réformes de structure permettent de s'assurer que ces nouvelles dépenses suivent effectivement une autre logique !

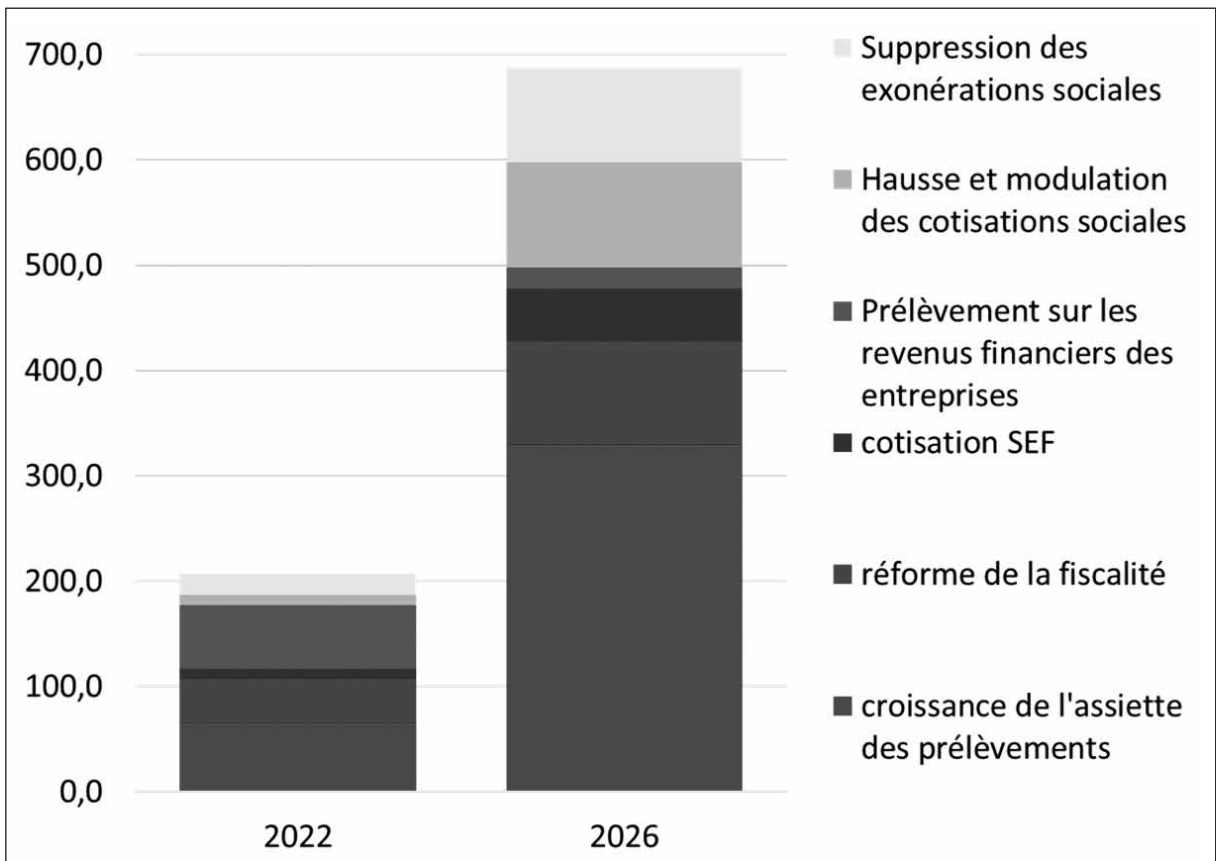
– Pôle public du crédit et création du FDESE (Fonds de développement économique, social et écologique).

– Partout, des critères sociaux et écologiques – bonifications de crédit et modulations (surcotisation, sur-taux d'impôt) – pour que les entreprises développent l'emploi et les productions en France au lieu de développer les dividendes et les délocalisations.

Les dépenses supplémentaires des entreprises et des administrations publiques dans la première année du quinquennat (milliards d'euros)



Pour l'État et la Sécurité sociale, la moitié des recettes nouvelles dans la dernière année de la législature provient de la croissance de l'assiette des prélèvements (milliards d'euros).



– Des nationalisations nouvelles (avec des pouvoirs étendus des travailleurs et usagers) des banques et de plusieurs entreprises stratégiques industrielles et de services, comme levier décisif pour changer la gestion des entreprises et du crédit des banques (autre utilisation du crédit et des excédents des entreprises que pour nourrir les actionnaires et le capital).

– Des conférences permanentes pour l’emploi, la formation et la transformation productive écologique, nouvelles institutions démocratiques : (a) planification démocratique à partir du terrain jusqu’au national, (b) engagements pris par les entreprises et banques, (c) levier financier, (d) suivi de la mise en œuvre (bonifications renforcées ou pénalisations).

– Dès les débuts du quinquennat, une loi sera adoptée pour aller vers une « Sécurité d’emploi et de formation ». Elle confèrera un rôle nouveau au service public de l’emploi et de la formation (SPEF), doté de moyens amplifiés.

– De nouveaux traités internationaux (à la place du Tafta, notamment) et nous tendons la main à tous les pays de l’UE (peuples et dirigeants) pour de nouvelles relations en Europe (sortir du pacte d’austérité) et un Fonds européen démocratique pour les services publics et l’écologie, financé par la BCE.

Deuxième temps, l’activité permet donc de produire cette richesse avancée, puis d’auto-financer progressivement ce développement nouveau (en 5 ans : 650 milliards d’euros supplémentaires de PIB)

La masse élargie de richesses créées va ensuite alimenter les recettes des entreprises, de l’État, améliorer la consommation populaire et l’accès aux services publics, donc le niveau de vie. La politique nouvelle de l’offre permet la reconquête du marché intérieur et des coopérations internationales d’un type nouveau.

Pour les entreprises, le surcroît d’activité et de ventes dégage une valeur ajoutée et un « excédent » plus élevés. Cet « excédent » avant profits est utilisé pour une part croissante en hausse des salaires, en contributions sociales (sécu) tandis que les dividendes et les profits accumulés diminuent. Ce qui reste aux entreprises, comparé aux besoins d’investissements, est de l’ordre de grandeur de ce qui a été observé ces dernières années. Nous baissions leur coût du capital. C’est le crédit qui apporte la différence.



IX.

Des nationalisations pour le XXI^e siècle

Frédéric Boccara, Gisèle Cailloux, Fanny Charnière,
Alec Desbordes, Denis Durand, Kevin Guillas-Cavan,
Tibor Sarcey, Alain Tournebise

Fabien Roussel est le seul candidat qui n'hésite pas à inscrire à son programme la nationalisation de groupes stratégiques de l'industrie, des services et du secteur financier. Elles ne sont pas une fin en soi mais l'un des moyens d'atteindre les objectifs visés dans La France des jours heureux.

La transformation de l'économie que nous souhaitons nécessite des nationalisations, car il faut changer la production (l'offre). Les nationalisations – des appropriations publiques et sociales des entreprises et non des étatisations – complètent les autres réformes de structures (nouveaux pouvoirs des salariés, conditionnalité aux avances monétaires, conférences permanentes, réorientation des aides publiques, fiscalité nouvelle, renforcement de l'ESS, règles de coopération, traités internationaux). Ce devront être des nationalisations d'un nouveau type, différentes de celles de 1981-1982 : (1) de nouveaux pouvoirs démocratiques des travailleurs sur la gestion, (2) mission d'efficacité économique, sociale, écologique au lieu de rentabilité financière (3) transparence.

Pourquoi nationaliser ?

Les entreprises ont un rôle décisif pour la réussite du programme des Jours Heureux, surtout les grandes : (1) socialement elles impactent des vies (salaires, conditions d'emploi et de travail, embauches) et des territoires. (2) nous voulons reconquérir l'offre et la transformer (écologiquement, socialement, technologiquement et même en termes de libertés, par exemple sur le numérique).

S'émanciper des dividendes (qui sont une partie du coût du capital) et de la course à la rentabilité financière maximale : il faut libérer les entreprises des actionnaires et de la finance : cela les allègera du boulet des dividendes à payer, et les décisions de gestion doivent cesser d'être modelées par la recherche du profit maximum, contre l'emploi, la création de richesses réelles utiles et l'écologie.

La suppression des dividendes (25 milliards d'euros pour les groupes énumérés dans cet article) dégage des moyens pour des dépenses d'efficacité : (1) baisser les marges donc les prix, (2) embauches et formations, (3) investissements matériels nouveaux, (4) dépenses de recherche. Cette somme constitue un socle pour les dépenses de développement

La gestion, ce sont de très nombreuses décisions prises chaque jour dans les entreprises. Un État qui ne ferait que donner des impulsions en étant extérieur à l'entreprise, cela ne marche pas. Il faut s'appuyer sur les savoirs de tous les salariés, des ingénieurs aux ouvriers, en passant par les cadres et les employés, dans une cohérence nationale. Il ne faut pas que les informations soient monopolisées par les

seules directions. Par exemple, la nation a largement bénéficié des droits étendus sur la gestion conférés aux salariés d'EDF depuis 1946, qui ont aidé à contrer les prétentions des marchés financiers, même si ces droits sont encore trop limités et que nous voulons les étendre.

Il faut **changer la culture** de rentabilité financière des staffs de direction actuelle.

Des entreprises nationalisées peuvent donner le la dans leur filière, vis-à-vis des autres entreprises, dans une logique de coopération et d'entraînement par leur commande, en baissant les coûts par le partage et le recul du coût du capital. Il faut aussi favoriser les initiatives décentralisées et garder un tissu d'entreprises non nationalisées, mais englobées dans une logique nouvelle.

Le secteur bancaire est transversal : c'est l'utilisation de l'argent **dans toutes** les entreprises. Sa nationalisation toute entière est décisive pour changer la gestion de toutes les entreprises, ses critères, et baisser le coût du capital. Elle est décisive pour effectuer les avances nécessaires à la réalisation de notre programme.

La nationalisation, enfin, a l'avantage d'être un **marqueur de l'identité communiste** nous démarquant des autres forces de gauche, de parler à la population.

Nationaliser, changer les critères de gestion et mettre sous obligation publique et sociale

1. **À court terme : nationaliser 14 entreprises essentielles plus reprendre les autoroutes au fur et mesure de la fin de leur concession au privé par l'État.**

Placer les autres grands groupes sous obligations publiques et sociales (obligations élaborées dans les conférences permanentes : embauches, productions, non-délocalisation) et, à moyen terme, **au bout d'un an ou deux, nous envisagerons de les nationaliser** si elles ne respectent pas ces engagements.

À moyen-long terme : étendre les nationalisations à une trentaine d'autres entreprises stratégiques.

14 entreprises pour reprendre la main immédiatement sur 7 secteurs stratégiques.

Le secteur bancaire et financier (coût d'indemnisation : 43 milliards) avec BNP, Société Générale et AXA pour (a) Créer un pôle public avec la Banque Postale, BPI France et

la CDC, et réorienter les crédits selon de nouveaux critères sociaux et environnementaux; (b) Créer un service public de l'assurance (baisse des coûts pour ménages et entreprises); (c) les banques mutualistes seront réformées pour les libérer de la financiarisation et rendre le pouvoir à leurs sociétaires.

Le secteur de l'énergie (36 milliards) avec EDF, Engie mais aussi les activités françaises de GE (éolien, hydro, Grid, etc.) et TotalEnergie pour baisser les prix à la pompe, reprendre en main l'un des plus gros producteurs d'électricité ENR au monde, dépasser les relations néo-coloniales en Afrique et bâtir une vision moderne du service public de l'énergie – sans être vu comme le « parti du passé » défendant seulement les « conquies sociaux » (EDF-GDF). Il s'agit en complément de changer les règles du (pseudo) marché de l'énergie.

Le secteur du transport terrestre et infrastructures autoroutières (0,3 milliard) avec le retour de SNCF où l'État est déjà actionnaire à 100 % sous le statut d'EPIC et la transformation de sa filiale Keolis en EPIC avec Transdev, dont il faudrait reprendre les 34 % détenus par l'allemand Rethmann. Ils formeraient un grand pôle public du transport jusqu'au dernier kilomètre sur tout le territoire. Se posera rapidement la question de la nationalisation d'Alstom (constructeur de métros, de trains, dont le TGV) qui sera d'ores et déjà tenu à des engagements forts. L'État reprendra la gestion des autoroutes et mettra fin à la concession de leur exploitation au privé; le montant cumulé des dividendes très excessifs engrangés par leurs actionnaires depuis des années diminue très fortement le prix de l'indemnité de nationalisation (actuellement, les péages financent 5 à 6 milliards d'euros de profits bruts pour environ 1 milliard d'investissements par an). Ces sociétés s'engageront sur un plan de baisse drastique des péages autoroutiers.

Le secteur aéronautique et spatial (6 milliards) avec Safran (la part non détenue par l'État). Se posera très vite la question de la montée au capital d'Airbus, et *de facto*, d'Arianespace détenue par Safran et Airbus. Et se posera aussi la question d'Air France, devenu franco-néerlandais.

Le secteur pharmaceutique (33 milliards) avec Sanofi, qui formera le cœur du nouveau pôle public du médicament et baissera les coûts pour la Sécurité sociale.

Le secteur des télécommunications et du numérique (16 milliards) avec Orange, STMicroelectronics (part française) pour reconquérir la filière des télécoms et dynamiser tout le numérique, depuis les composants électroniques jusqu'aux services et logiciels. Faut-il Thales, faut-il les autres opérateurs téléphoniques? Il faudra se poser la question de la reprise d'Alcatel, actuellement fusionné avec Nokia. En tout cas, il faudra changer les règles et mutualiser, voire fusionner, les réseaux téléphoniques détenus par les différents opérateurs au lieu des doublons actuels. STM et Thales (ex-Thomson) sont le cœur d'une industrie des composants cruciale pour de nombreuses industries (téléphonie, automobile, aéronautique, etc.).

Un groupe militaire systémique NavalGroup (0,2 milliard), NavalGroup, joue un rôle décisif pour la souveraineté nationale (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) et pour la maîtrise technologique. Thales y détient un peu plus de 20 %; cette part sera reprise par l'État tout en poussant la coopération entre les deux groupes.

Un coût total de 15 milliards d'euros par an: un prix de 135 milliards d'euros lissés sur 10 ans à 2 %.

– On indemnise les petits actionnaires (par exemple: ceux détenant moins de 20 000 euros) au prix courant du marché;
– On indemnise les autres actionnaires au cours **moyen** des dernières années avant Covid et non au cours actuel,

spéculatif. Par exemple, au cours de Bourse Alstom vaudrait 12,7 milliards d'euros; il a été nationalisé par Sarkozy pour 1,35 milliard en 2004 (on s'inspire de la méthode de nationalisation des électriciens privés pour créer EDF).

– On convertit les prêts publics (y compris ceux des banques, devenues publiques) en participation au capital – L'indemnisation se fait en obligations d'État non cessibles sur le marché, à 2 % de rendement sur 10 ans.

Rappelons qu'un an d'aides directes aux entreprises (CIR, CICE, allègements Fillon, etc.) représentent entre 139 et 223 milliards d'euros selon France Stratégie.

L'indemnisation en obligations d'État non-cessibles permet de lisser ce coût global sur la durée du quinquennat à 10 milliards par an. À cette fin, une caisse nationale des nationalisations sera créée.

• Remboursement des obligations par amortissements annuels: tous les ans, les anciens actionnaires sont remboursés d'une tranche avec intérêt (modèle des nationalisations des compagnies de chemin de fer en 1937 ou des compagnies d'électricité en 1946).

• On garantit aux anciens actionnaires un rendement de 2 % par an sur 10 ans (soit plus du double du livret A). Les intérêts + les amortissements représentent une somme de 15 milliards par an.

FABIEN ROUSSEL

TOUT LE POUVOIR AUX SALARIÉ·ES !

#ROUSSEL2022

PCF PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Election présidentielle 2022

X. Les moyens des « jours heureux du XXI^e siècle », chiffres et arguments

Frédéric Boccara et Denis Durand

5 février 2022

« *Votre programme est séduisant mais où trouverez-vous l'argent pour le financer ?* » Souvent confrontés à cette question, les actrices et les acteurs de la campagne de Fabien Roussel trouveront ici des arguments chiffrés pour y répondre.

« **H**ausse du SMIC et des pensions, embauches dans les services publics, qu'est-ce qui distingue *La France des jours heureux* des autres programmes de gauche ? »

Le programme des « Jours heureux » n'est pas une collection de promesses électorales. Il se distingue par sa cohérence globale. Les 180 propositions concrètes qu'il contient définissent un projet de société : six grands objectifs sociaux, féministes et écologiques, mais aussi les moyens de réaliser ces objectifs, dans une bataille pour arracher au capital les moyens de financement et le pouvoir de décider de l'utilisation de l'argent. Il se donne donc les moyens de changer profondément le comportement des entreprises et des banques. Contre la logique actuelle, axée sur la « baisse du coût du travail » et sur le gaspillage des ressources naturelles, une nouvelle logique économique visera, non la rentabilité pour les actionnaires, mais un usage efficace des moyens économiques au service du développement des capacités de tous les membres de la société. Ces moyens financiers sont au nombre de quatre :

1. Le crédit bancaire, qui est le plus important.
2. La réorientation radicale des nombreuses aides publiques aux entreprises et à l'emploi.
3. Une fiscalité nouvelle (nouveaux prélèvements sur le capital et les ultra-riches, critères de modulation des prélèvements existants).
4. La mutualisation par de nouvelles cotisations sociales.

« Parlons de moyens, en effet. Combien coûtent les propositions du programme ? »

Les besoins sont immenses. Il y a urgence à augmenter les salaires et les pensions, à réaliser effectivement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à embaucher massivement dans la santé, dans les EHPAD, dans l'éducation, la recherche, la police et la justice... Il y a urgence à conclure un pacte pour la jeunesse afin de libérer tout le

potentiel d'initiative et de créativité des nouvelles générations aujourd'hui stérilisé par la précarité et la concurrence sans fin souvent pour des *bullshit jobs*. Il y a urgence à investir dans un fonds écologique et social comme le recommande le GIEC.

Notre originalité est que nous prenons la mesure des moyens à mobiliser et des réformes de structures à réaliser pour les satisfaire.

Les moyens :

– Pour la Sécurité sociale, cela représente environ 30 milliards d'euros de dépenses supplémentaires la première année du quinquennat, 135 milliards au bout de cinq ans.

– Pour l'État et les collectivités territoriales, 113 milliards la première année, 285 milliards au bout de cinq ans.

– Mais ce sont surtout les entreprises qui devront dépenser davantage en salaires et investir tout autrement, pour le climat, pour répondre aux besoins et appuyer l'emploi au lieu de faire de sa réduction l'objectif de la mise en œuvre des nouvelles technologies. Elles devront aussi contribuer davantage aux recettes de la Sécurité Sociale et de l'État (via la suppression du CICE et des autres exonérations sociales et fiscales). Au total, leurs dépenses s'accroîtront de plus de 237 milliards la première année, et elles dégageront encore bien plus de richesses pour les salaires au bout de cinq ans.

Les réformes de structure pour piloter l'utilisation de cet argent :

– Mise en place progressive du nouveau service public de l'emploi et de la formation, financé en partie par les fonds consacrés actuellement à ces missions, et en partie par une nouvelle cotisation des entreprises.

– Nationalisation de groupes stratégiques (elle occasionnera des frais sur lesquels nous reviendrons et dont le décaissement sera étalé sur dix ans).

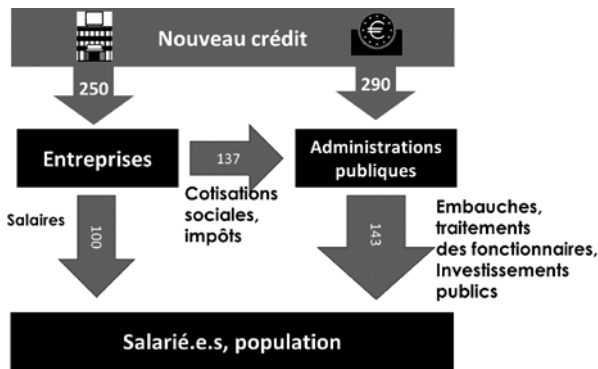
– Des conférences permanentes pour l'emploi, la formation, la transformation productive et écologique ; de nouveaux droits de contre-proposition et d'intervention dans la gestion pour les travailleurs.

– Création d'un Fonds de développement économique, social et écologique, démocratique : les entreprises s'engagent sur des objectifs et leur réalisation fait l'objet d'un

suivi qui conditionne l'accès au levier financier apporté par le fonds.

– Constitution d'un pôle financier public.

Le schéma ci-dessous résume les dépenses à engager dans la première année de la législature, et leur financement.



« **M**ême si on confisquait tous les profits du CAC40 (137 milliards en 2021), cela ne suffirait pas ! »

C'est vrai. Il faut donc, non seulement changer la répartition des richesses, mais changer la façon de produire des richesses, pour pouvoir en mettre davantage à la disposition des êtres humains tout en développant ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau, des paysages...

Comment produire plus de richesses ? La réponse est sous nos yeux : 6 millions de personnes, 20 % de celles qui sont en âge de travailler sont empêchées de le faire efficacement par le chômage, le sous-emploi, le temps partiel contraint. Nous proposons de réduire, en cinq ans, le chômage à zéro en créant 5 millions d'emplois, de transformer des millions d'emplois précaires en emplois stables, de donner à toutes et à tous du temps et des moyens pour se former, de réorienter les investissements des entreprises et les crédits bancaires en fonction de ces objectifs. Ainsi, au bout de cinq ans, c'est 25 % de valeur ajoutée supplémentaire qu'on pourrait produire, quelque 650 milliards d'euros, dont 300 milliards dans les sociétés non financières : largement de quoi augmenter les salaires, les cotisations sociales, et de quoi dégager les rentrées fiscales nécessaires pour financer le développement des services publics.

« **E**t quelle contribution sera demandée aux ménages très riches, ceux dont les patrimoines se sont démesurément accrus dans la crise tandis que la grande majorité voyait son pouvoir d'achat stagner ou reculer ? »

Nos propositions en matière de fiscalité des ménages sont simples : « que les gros payent gros et que les petits payent petit » et que les revenus du travail soient encouragés, en étant moins taxés que ceux du capital. Suppression des niches fiscales qui ne sont rien d'autre que de l'évasion fiscale, rétablissement et triplement de l'ISF, progressivité fortement accrue de l'impôt sur le revenu et des droits

de succession peuvent rapporter plusieurs dizaines de milliards d'euros. Simultanément, les impôts indirects sur la consommation des biens de première nécessité (TVA, taxe sur la consommation intérieure de produits énergétiques), qui pèsent lourdement sur les ménages les plus modestes, seront allégés, ce qui réduira dans des proportions comparables les recettes fiscales.

« **C**e serait donc un programme de gauche classique, axé sur la stimulation de la demande (consommation des ménages, dépenses publiques) ? Mais ces politiques ont régulièrement échoué : inflation et déficit commercial ont été au rendez-vous ! »

C'est arrivé parce que l'on n'a pas agi en même temps sur l'offre (la production) : faute d'un développement de la création de richesses, le surcroît de demande a entraîné inflation et importations.

À la différence de toutes les autres forces de gauche, qui se réclament d'une forme de « keynésianisme », nous ne proposons pas une simple relance par la demande. Nous la combinons avec des réformes de structures et avec de nouvelles institutions pour changer et stimuler l'offre en même temps.

Fondamentalement, l'« offre », c'est la création de richesses par le travail humain. C'est l'activité des entreprises, mais aussi celle des services publics. C'est pourquoi le développement de l'emploi, sa sécurisation, avec de meilleurs salaires, et la formation, sont à la fois un objectif majeur du programme et la clé de sa réalisation. Au lieu de la précarité généralisée, faite d'emplois précaires, mal payés et de chômage, nous voulons aller vers une « sécurité d'emploi ou de formation ».

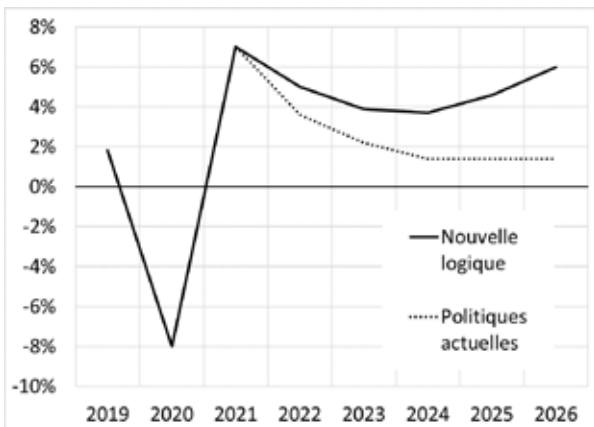
- On répond aux besoins sociaux efficacement du point de vue économique et sans épuiser les femmes et les hommes, ni épuiser la terre : économies sur le capital et les profits qu'il prélève, économies sur les consommations de matières, partage des coûts (de développement, de recherche et de formation).

- On enclenche cette logique nouvelle par des avances monétaires, des créations d'emploi et des réformes de structure (pouvoirs nouveaux des travailleurs et citoyens, nationalisation des banques, nationalisations industrielles, fiscalité nouvelle).

- Les réformes de structure visent à changer la gestion des entreprises et des banques, pour baisser le coût du capital et les dépenses pour celui-ci et pour développer les partages et mutualisations (nationales et internationales). Ces réformes donnent des pouvoirs démocratiques nouveaux sur l'utilisation de l'argent et son suivi. Elles permettent donc aussi de s'assurer que ces avances monétaires auront l'effet voulu et on développe une nouvelle production. Cette nouvelle production arrive progressivement grâce aux dépenses pour l'emploi, la formation, la recherche et un nouveau type d'investissement en changeant la gestion des entreprises, en baissant le coût du capital. Elle permet une très forte amélioration des déficits sociaux et publics.

Cette logique nouvelle accélère les gains de productivité globale (mais en faisant « suer » le capital, pas les travailleurs) et permet à la fois d'augmenter fortement les richesses produites et de commencer à réduire le temps de travail pour tous.

Taux de croissance annuelle du PIB



Sur les cinq années de la législature, la croissance du PIB s'accroîtra par rapport à celle qui résulterait de la poursuite des politiques actuelles ; elle atteindra 6 % la dernière année du quinquennat. À la fin de la législature, on obtient ainsi +650 milliards d'euros de PIB et +5 millions d'emplois.

« Ce que vous proposez, c'est donc une croissance à crédit ? »

1. Nous préférons parler d'avances pour un nouveau développement. On l'a déjà fait : après 1945, la mise en place de la « Sécu », la reconstruction et la modernisation du pays se sont accompagnés d'avances à crédit pendant plusieurs années.
2. D'ailleurs, plus de 400 milliards d'euros viennent d'être mis à la disposition de l'économie française, à crédit, de-

puis le début de la pandémie : 163 milliards de crédits bancaires aux entreprises, 290 milliards de dette publique rachetée par la Banque de France ! Le problème, c'est que cet argent n'est quasiment pas allé développer les services publics (hôpital, école, lycées, universités) et qu'on n'a ni préservé l'industrie, ni engagé les formations, les recherches pour repartir sur la production profondément nouvelle que la situation exigerait. La logique est restée la même. Malgré quelques amendements (activité partielle) qui montrent qu'une autre logique serait possible, l'argent est allé au capital, à la spéculation, aux fusions et aux ultra-riches.

3. Ce que nous voulons engager, c'est un nouveau type de croissance et de développement ! Radicalement différent de la « croissance » capitaliste. Nous visons en effet une nouvelle efficacité : l'emploi et la formation d'abord, pour les besoins sociaux et écologiques, au lieu de la logique dominante (« les profits et le capital d'abord, l'emploi viendra peut-être »).

« Le scénario économique que vous préconisez va aggraver le déficit commercial du pays, qui atteint déjà des proportions très inquiétantes. Cela mettra la France à la merci des flux de capitaux internationaux ? »

C'est un fait que nous partons d'une situation terriblement dégradée du commerce extérieur. Et la politique actuelle ne cesse d'aggraver le déficit commercial ! Ce n'est certes pas en fermant les frontières qu'on y remédiera, mais en réalisant les réformes de structure et les réorientations dans la gestion des entreprises qui rendront la production plus efficace et moins coûteuse.

1. C'est en réduisant le coût du capital, véritable dîme prélevée sur la production, et non le coût du travail, que nous construirons une économie capable de tenir son rang dans la concurrence internationale, et de maîtriser cette concurrence.



2. C'est en nouant des coopérations avec tous les partenaires que nous pouvons trouver dans les pays émergents – pas seulement la Chine, mais tous les pays d'Europe de l'Est, et ceux du sud de la Méditerranée, ainsi que toute l'Amérique latine et l'Afrique qui ont cruellement besoin de laisser s'exprimer l'énorme potentiel de développement que possèdent leurs populations.

3. C'est en tendant la main à tous les pays et peuples d'Europe que nous pouvons avancer.

Cette recherche de coopérations, en Europe et dans le monde, sera particulièrement importante au début du quinquennat, quand la stimulation de la demande se produira avant que les effets de la nouvelle logique économique se fassent sentir sur l'offre, la production. Il faudra donc, non seulement « tenir » pendant quelques années face à la pression des multinationales et des marchés financiers, mais surtout procéder sans retard aux réformes de structures qui, une fois réalisées, nous protégeront de ces pressions.

Les données disponibles montrent qu'après un creusement initial du déficit, un taux de croissance de 4,6 % en moyenne sur cinq ans, fondé sur une plus grande efficacité du capital et sur l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre au lieu d'épuiser les femmes et les hommes au travail, est de nature à améliorer très fortement notre solde extérieur à la fin du quinquennat.

Et puis nous améliorons très fortement d'autres déficits que vous ne citez pas : chômage, sécurité sociale, manque de services publics (« déficit » médical, éducatif, etc.).

« Peut-on croire que la BCE acceptera de soutenir, par sa création monétaire, une politique largement contraire à sa doctrine d'orthodoxie financière ? »

1. D'abord, il ne dépend pas de la BCE que nous engageons cette politique. Le pôle public bancaire national que nous conforterons peut l'engager sans délai.

2. Ce sera aussi une bataille politique.

Car c'est ce que la BCE vient de faire mais « à l'envers » ou en freinant des quatre fers. Depuis le début de la pandémie, les banques centrales de la zone euro, pour le compte de la BCE, ont acheté pour 2 000 milliards de titres, dont 1 600 milliards de titres publics. Pour ce qui concerne la France, ce sont 290 milliards de titres de la dette publique qui ont été achetés par la Banque de France en moins de deux ans. Mais tout cela a été fait pour préserver les profits, et non pas avec les critères et la perspective que nous voulons ouvrir, celle de « nouveaux jours heureux ».

L'arrivée d'un gouvernement décidé à appliquer le programme des « jours heureux » traduira un rapport de force très différent de celui d'aujourd'hui, auquel la BCE ne sera pas insensible. Les dernières crises l'ont plus d'une fois conduite à remettre en cause ses dogmes apparemment les plus ancrés :

– Depuis la crise de 2008, elle s'est mise à acheter massivement des titres publics, alors qu'elle le refusait absolument jusque-là.

– Depuis 2014, elle a introduit une forme de sélectivité dans l'octroi de liquidités aux banques : pour obtenir des financements avantageux à taux négatif (-1 % aujourd'hui), celles-ci doivent prouver que leurs crédits ne vont pas à des opérations financières mais qu'ils financent les entreprises ou les ménages (le problème c'est qu'ensuite les entreprises les utilisent, non pour créer des emplois et de la valeur ajoutée mais pour délocaliser, précariser et accumuler du capital matériel pour faire baisser le coût du travail) ;

en 2020, elle a entériné sans hésiter une seconde l'abandon des normes budgétaires européennes, qu'elle était pourtant la première à proclamer inviolables et sacrées jusqu'à ce que la pandémie révèle la gravité de la crise en cours.

Si elle est mise politiquement devant ses responsabilités, il lui sera donc difficile de refuser les liquidités indispensables à la deuxième économie de la zone euro, engagée dans une politique vertueuse, non inflationniste, de création de valeur ajoutée, au moment où la zone euro tout entière affronte des défis économiques sans précédent. Et d'autres pays pourront « entrer dans la danse », car tous les peuples d'Europe souffrent du même mal et exigent emploi, formation, services publics, que leur gouvernement actuel soit de droite ou de gauche !

Car nous ne sommes pas seuls en Europe. Le genre de politique que nous proposons en France répond aux besoins des peuples, aussi bien à ceux des peuples allemands et des pays du nord de l'Europe qu'à ceux des Grecs, des Italiens, des Belges, des Hongrois, des Roumains ou des Irlandais.

« Et les grandes entreprises ? Comment faire en sorte qu'elles jouent le jeu, qu'elles changent vraiment leurs objectifs ? »

Elles doivent changer leurs critères de gestion ! Elles doivent cesser de viser le profit maximum et l'accumulation anti écologique de capital. Nous voulons les emmener sur un chemin de progrès où elles chercheraient à économiser le capital et à partager les coûts pour développer les femmes, les hommes et la nature écologique.

Pour cela, il faut faire reculer la dictature des actionnaires et des marchés financiers... qui tient quasiment en otage les entreprises et la puissance créatrice de leurs salarié.e.s.

Dès le début de la législature, nous convoquerons une conférence nationale (citoyenne et salariale) pour l'emploi, la formation, la transformation productive et écologique réunissant toutes les forces économiques et sociales : élus, syndicats, associations, représentants du patronat et du système bancaire, ministère des Finances, INSEE, Banque de France... Elle aura pour mission de mobiliser toutes ces forces et toutes ces institutions autour d'un objectif précis : créer 5 millions d'emplois dans le privé et dans le public, donner à des millions de travailleuses et de travailleurs le temps et les moyens de se former, et répondre aux besoins productifs de notre temps.

Dans les territoires, des conférences régionales, et là où les collectivités territoriales le décideront, des conférences locales, composées sur le même modèle, définiront, dans chaque région, des objectifs précis de préservation et de créations d'emplois dans les entreprises et dans les services publics. Partout, les acteurs économiques stratégiques – grands donneurs d'ordres de l'industrie et des services, banques – seront mis devant leurs responsabilités. La conférence nationale et les conférences régionales deviendront permanentes.

Développer l'emploi, la formation, les capacités humaines deviendra, pour tous les acteurs économiques, la nouvelle « ardente obligation » de ce qui peut être considéré comme l'amorce d'un nouveau type de planification, démocratique et décentralisée.

« Croyez-vous vraiment que la pression sociale suffira à changer le comportement de grands groupes multinationaux ? »

Ce ne sera pas seulement une pression morale. Le cœur de nos propositions est l'exercice, par les salariés, de nouveaux pouvoirs d'intervention et de décision. Il ne s'agit pas seulement de « désobéir », de s'opposer à des décisions patronales : il s'agit d'imposer, par la lutte et par de nouvelles institutions, d'autres décisions, répondant à de nouveaux critères d'efficacité économique, sociale et écologique, opposés au critère de la rentabilité capitaliste. Nous créons pour cela des leviers financiers associés à des pouvoirs de décisions, de contre-propositions et de suivi de leur mise en œuvre.

C'est une nouvelle démocratie, mêlant le meilleur de notre tradition démocratique et toutes les aspirations qui se font jour de toutes parts pour ressourcer notre démocratie à bout de souffle, impuissante face au pouvoir de l'argent.

Bien au-delà d'un simple droit de veto, les syndicats et les représentants des salariés auront donc le pouvoir de faire prendre en compte des solutions alternatives qui peuvent être rendues obligatoires pour l'employeur avec si nécessaire les financements par un crédit dont l'intérêt peut être réduit à zéro et même dans certains cas être négatif ! La mise en œuvre de ces solutions fera l'objet d'un suivi régulier.

Notre politique économique pèsera de tout son poids dans le même sens. Plus les grandes entreprises contribueront à la réalisation de ces objectifs, plus elles pourront bénéficier de crédits à taux réduits en proportion. Sinon, elles paieront plus d'impôts sur les bénéfices, le taux de leurs cotisations sociales sera relevé, elles subiront des prélèvements sur leurs spéculations et revenus financiers à la hauteur des cotisations sociales sur les salaires.

Enfin, il sera procédé, dès le début de la législature, à la nationalisation de groupes stratégiques dans quelques secteurs déterminants : banque et assurances, énergie, télécommunications et électronique, santé. Dans les autres secteurs, les groupes stratégiques seront appelés à prendre des engagements précis en matière d'emploi, de formation, de recherche, de soutien au tissu de leurs fournisseurs. S'ils refusent ou s'ils ne tiennent pas leurs engagements, ils seront nationalisés dans la suite de la législature.

« Des nationalisations ! On recommence comme en 1981 ? »

Il y a trois grandes différences.

1. La première est que cette fois-ci nous ne nous contenterons pas de transférer à l'État la propriété des entreprises nationalisées. Au sein des pôles publics que nous voulons constituer, les salariés et les usagers jouiront de **droits d'intervention** et de décision démocratiques et décentralisés. Les nouvelles entreprises publiques seront l'avant-garde « autogestionnaire » et la vitrine d'une démocratie économique sans précédent dans l'histoire.

2. La deuxième – inséparable de la première – est que ces pôles publics seront investis d'une mission précise : faire prévaloir dans la gestion de l'économie, contre la rentabilité capitaliste, de **nouveaux critères d'efficacité économique**, sociale et écologique : économiser le capital matériel et financier (donc les ressources naturelles) pour pouvoir développer davantage les capacités humaines (emploi, formation, salaires, conditions de travail). Cette exigence de nouveaux critères est à la croisée des exigences des luttes écologiques et des luttes dites sociales.

3. La troisième, c'est que des moyens financiers nouveaux seront mis à la disposition de cette démocratie nouvelle : pôle public du crédit, avec des critères précis, et fonds national et régionaux de bonification.

Ces pôles publics, face aux pôles privés que sont les multinationales et les marchés financiers, donneront l'impulsion d'une bataille pour opposer à la dictature des taux de profit une logique d'efficacité sociale : priorité à l'emploi, à la formation, à la recherche ; établissement de nouvelles relations entre fournisseurs et donneurs d'ordres ; nouvelles coopérations nationales, européennes, internationales avec des entreprises étrangères, n'exigeant pas de dépenses en capital : *joint ventures*, GIE.

« Il faudra indemniser les actionnaires. Où trouver l'argent pour le faire ? »

Pas question de racheter les entreprises nationalisées à leur cours actuel souvent gonflé par la spéculation. Ce serait entériner les gains scandaleux réalisés par les actionnaires en Bourse au moment où la quasi-totalité de la population souffre de la crise (voir la note sur ce sujet).

Le montant des indemnisations sera donc établi à un niveau tenant compte de la valeur économique réelle des entreprises. Pour les groupes dont la nationalisation interviendrait dès le début du quinquennat, la somme ne dépasserait pas 130 milliards d'euros.

Cette somme ne sera pas versée en cash aux actionnaires (hormis les petits actionnaires) : en échange de leurs actions, ils recevront des titres non négociables, porteurs d'intérêts équitables, et amortissables en dix ans. Cela permettra d'étaler les dépenses d'indemnisation et de les ramener à un niveau supportable pour les finances publiques.

« Est-il vraiment possible de changer le comportement des banques ? »

D'abord, convenez que c'est indispensable.

Ensuite, n'oublions pas que c'est, pour l'essentiel, l'argent reçu en dépôt des salariés, des retraités, des artisans... que les banques utilisent pour réaliser leurs opérations... souvent plus que critiquables et parfois véritablement mortifères ! Délocalisations et licenciements s'effectuent avec l'appui actif des banques... qui mobilisent notre propre argent, celui du monde du travail et de la création !

C'est donc une question d'utilité publique absolue.

Notre programme prévoit deux outils majeurs pour faire d'un nouveau crédit bancaire un levier pour se passer des marchés financiers et baisser le coût du capital dans les entreprises :

– La constitution d'un pôle financier public mettant en réseau les composantes actuelles du groupe Caisse des dépôts et consignations : Banque postale, BPI France, Caisse nationale de prévoyance et les grandes banques et compagnies d'assurances actuellement privées : BNP Paribas, Société Générale, Axa. De la sorte, le système bancaire français sera essentiellement constitué du pôle public et de trois réseaux d'origine mutualiste (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, BPCE, et leurs filiales) dont le statut sera profondément réformé pour les faire retourner aux principes de l'« économie sociale et solidaire ».

– La création d'un fonds national et de fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Bras financiers des conférences pour l'emploi, la formation et la transformation productive de l'économie, ils seront démocratiquement gérés sous la responsabilité des élus. Pour les entreprises qui créent des emplois, développent la formation et la recherche, créent des richesses en économisant les ressources naturelles et se rendent ainsi capables d'augmenter les salaires, ils feront baisser le coût du capital. Ils accorderont des garan-

ties et des bonifications d'intérêts aux crédits bancaires finançant ces entreprises – et celles-là seulement. Ils seront dotés de 30 milliards d'euros, dont 20 milliards destinés à un dispositif spécial pour les TPE-PME. Avec ce montant de fonds publics, ce sont plusieurs centaines de milliards de crédits que les banques pourront distribuer dès le début de la législature. Tout au long de la vie du crédit, un contrôle démocratique de leur utilisation sera exercé sous l'égide des conférences permanentes pour l'emploi, la formation et la transformation productive et écologique. En cas de manquement, la bonification sera réduite, voire interrompue, et le remboursement anticipé du crédit pourra être exigé.

Annexes

Tableau 1 : Évolution des comptes publics la première année du quinquennat

Dépenses publiques en 2020	1 420
Dépenses publiques en 2021	1 519
<i>dont État</i>	602
Dépenses supplémentaires entre 2021 et 2022	133
<i>État et collectivités territoriales</i>	+113
<i>dont Nouveau service public de l'emploi et de la formation</i>	+10
<i>Sécurité sociale</i>	+30
Dépenses publiques en 2022	1 722
<i>dont État</i>	682
Recettes publiques en 2020	1 210
Recettes publiques en 2021	1 295
<i>Dont État</i>	410
Recettes supplémentaires entre 2021 et 2022	202
<i>Dont</i>	
<i>Croissance de l'assiette des prélèvements</i>	65
<i>Réforme de la fiscalité</i>	37
<i>Nouveau service public de l'emploi et de la formation</i>	10
<i>Prélèvement sur les revenus financiers des entreprises</i>	60
<i>Hausse et modulation des cotisations sociales</i>	10
<i>Suppression des exonérations sociales</i>	20
Recettes des administrations publiques en 2022	1 497
<i>dont État</i>	510
Solde recettes-dépenses en 2022	-155
<i>Solde en pourcentage du PIB</i>	-6%

Et nous ferons également pression sur la BCE pour qu'elle change ses critères de refinancement des crédits bancaires. Elle communique beaucoup sur son intention de contribuer à relever le défi climatique, à introduire des critères écologiques et même sociaux dans sa politique monétaire : prenons-la au mot. Exigeons que ses prêts à taux négatifs aux banques viennent appuyer les crédits aux projets qui créent des emplois et développent une production écologique de valeur ajoutée, et qu'ils soient au contraire refusés aux entreprises qui délocalisent, licencient, précarisent leurs salariés, ou qui détruisent l'environnement par des investissements coûteux en ressources matérielles et énergétiques.

Tableau 2 : Évolution des comptes publics au bout de cinq ans

Dépenses publiques en 2020	1 420
Dépenses publiques en 2021	1 519
<i>dont État</i>	602
Dépenses supplémentaires entre 2021 et 2026	420
<i>État et collectivités territoriales</i>	+335
<i>dont Nouveau service public de l'emploi et de la formation</i>	+50
<i>Sécurité sociale</i>	+135
Dépenses publiques en 2026	1 939
<i>dont État</i>	594
Recettes publiques en 2020	1 210
Recettes publiques en 2021	1 295
<i>Dont État</i>	410
Recettes supplémentaires entre 2021 et 2026	687
<i>Dont</i>	
<i>Croissance de l'assiette des prélèvements</i>	329
<i>Réforme de la fiscalité</i>	98
<i>Nouveau service public de l'emploi et de la formation</i>	50
<i>Prélèvement sur les revenus financiers des entreprises</i>	20
<i>Hausse et modulation des cotisations sociales</i>	100
<i>Suppression des exonérations sociales</i>	90
Recettes des administrations publiques en 2026	1 983
<i>dont État</i>	594
Solde recettes-dépenses en 2026	+44
<i>Solde en pourcentage du PIB</i>	+1,4%